

**DELIBERATION N° 19/068 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DU DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2018**

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Marcel CESARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Paola MOSCA à Mme Frédérique DENSARI
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-17 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 mars 2019,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse pour l'année 2018.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/083**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORT 2018 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPORTU 2018 DI SVILUPPU A LONGU ANDA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le développement durable, socialement équitable, économiquement viable et écologiquement durable est une priorité de la Collectivité de Corse.

L'émergence d'une gouvernance « durable », au sein de laquelle les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre les objectifs de développement durable, place en effet la Collectivité de Corse en tant qu'acteur majeur sur le territoire.

Les récents évènements, notamment la crise « climatique » avec la dernière tempête Adrian ayant grandement impacté la Corse, et la crise « sociale » des gilets jaunes, sont la preuve de la nécessité d'adapter les outils institutionnels et réglementaires existants aux réalités d'un monde en évolution.

L'article L. 4425-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le présent rapport se structure au regard des cinq finalités du développement durable définies à l'article L.110-1 du code de l'environnement à savoir :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport reflète, au terme de la première année d'existence de la Collectivité de Corse, les actions concrètes réalisées au travers de ses politiques sectorielles s'inscrivant dans les objectifs du développement durable.

Il s'articule en deux grandes parties :

- L'évolution d'un contexte rénové pour une gouvernance territorialisée pour le développement durable : l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable ;
- La mise en œuvre effective d'une stratégie territoriale dynamique au service du territoire et de la population.

Ce rapport constitue « l'an 0 » de l'action de la Collectivité de Corse en faveur du développement durable, suite à la fusion des trois collectivités, et préfigure une nouvelle politique de développement durable qui sera ambitieuse, réaliste, fédératrice et solidaire.

L'année 2019, quant à elle, verra l'adoption d'une véritable stratégie de développement durable basée sur une intelligence territoriale de l'action publique et la réalisation d'actions phare et poursuivra ses efforts, en interne, pour une Collectivité exemplaire en la matière.

RAPPORT 2018 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE RAPORTU 2018 DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ

*A Corsica, un'isula sempre più verde, più
respunsevule nant'à e vie di e « Green
island » è di e « Smart island »*

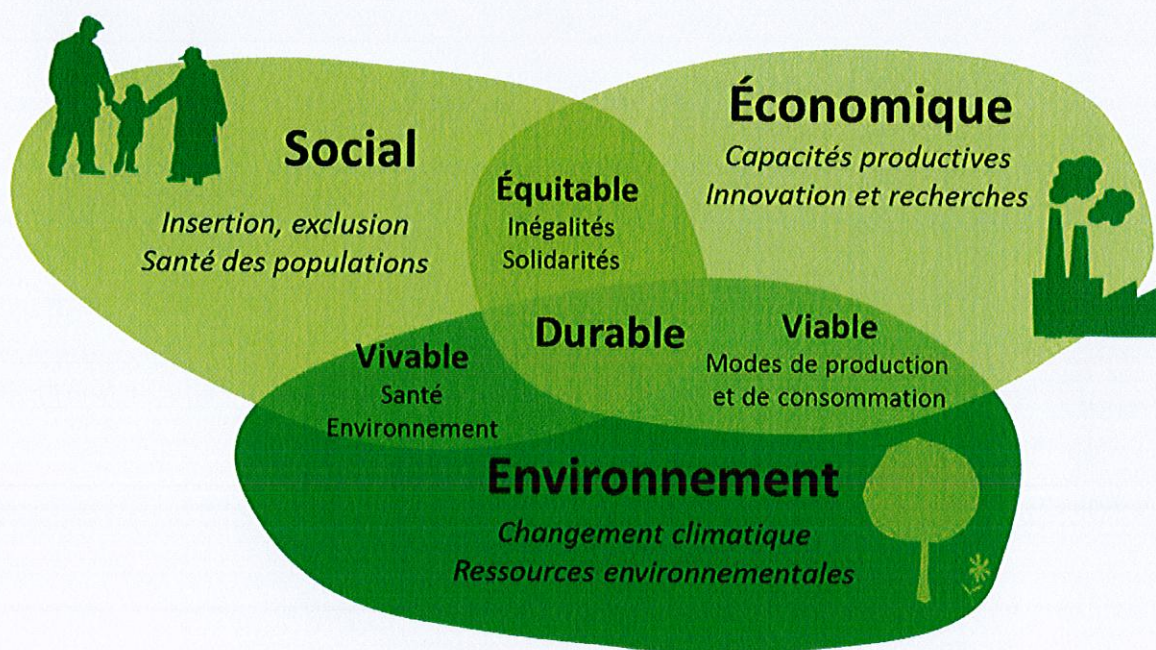
« Il ne sert à rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre » François Mauriac

U cuncettu di sviluppu sustinevule hè statu definitu in u raportu Brundtland « U nostru avvene à tutti » in u 1987 è chì hà ghjuvatu di basa pè a Cunferenza di e Nazione Unite nantu à l'ambiente Umanu di Rio in u 1987, è in Rio +20 in u 2012, cum'è « un sviluppu chì risponde à i bisogni di u presente senza cumprumette a pussibilità pè e generazione à vene di risponde à i soi »

Si tratta dunque di un sviluppu ghjustu socialmente, validu ecunomicamente è sustinevule per l'ambiente. Eccu quì sottu un schema chì raprisenta bè l'interazzione trà issi trè pilastri.

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport Brundtland « *Notre avenir à tous* » en 1987, et qui a servi de base à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement Humain de Rio en 1992, et à Rio +20 en 2012, comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Il s'agit donc d'un développement socialement équitable, économiquement viable et écologiquement durable. En voici un schéma qui illustre parfaitement les interactions entre ces trois piliers.



UN DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT EQUITABLE, ECONOMIQUEMENT VIABLE ET ECOLOGIQUEMENT DURABLE. PLUS QU'UNE PRIORITE, UNE EVIDENCE ET UNE RESPONSABILITE POUR NOUS TOUS

Le temps est désormais compté. Il ne s'agit plus seulement d'agir en faveur d'un développement durable. Nous devons ajouter à cela un engagement de chacun d'entre nous et un engagement collectif pour ralentir drastiquement les effets que nos activités produisent sur notre environnement, sur nos sociétés et nos modes de vie.

En Corse, c'est une réalité. La température augmente. Les épisodes de crues, de tempêtes, de sécheresse seront certainement de plus en plus nombreux. Le réchauffement climatique n'est pas notre futur ; il est notre présent. La communauté scientifique estime qu'en 2050, la température d'Aiacciu pourrait être celle de Tunis. La sécheresse ne se résume plus à deux ou trois mois d'été. Elle se manifeste désormais en plein hiver, causant, à l'instar de ce mois de mars 2019, des incendies particulièrement destructeurs. La faune et la flore sont menacées. Certaines espèces sont en danger. Les écosystèmes sont littéralement bouleversés et l'action de l'homme tend à multiplier les risques : ainsi, la collision de deux bateaux au large du Cap Corse en octobre dernier nous rappelle le spectre permanent de la pollution marine qui guette nos côtes.

Nous devons prendre conscience que les événements climatiques de ces dernières années n'étaient pas exceptionnels. Et dans cette mer Méditerranée que les spécialistes considèrent comme un hotspot du réchauffement climatique, tout indique que la Corse sera confrontée à l'épreuve récurrente de phénomènes climatiques d'ampleur inédite.

Le développement économique a privilégié une consommation des matières premières déraisonnée, une aggravation des inégalités sociales et de la pauvreté. En Corse, ce constat est sans appel. Socialement, économiquement, du point de vue environnemental, les preuves sont là pour confirmer l'échec de ce modèle. Le mouvement des Gilets Jaunes en est l'illustration la plus récente.

Peut-on enfin parler de développement durable si des cultures millénaires, symbolisant des manières particulières de vivre et d'habiter dans les territoires, sont menacées de disparition ? La langue, le patrimoine et la création sont les piliers indissociables d'une activité culturelle qui, seule, est garante du rapport fécond entre le singulier et l'universel. Cette dimension du développement est essentielle dans notre vision de l'avenir de la Corse et de son peuple.

Par ce premier rapport annuel du développement durable de la Collectivité de Corse, nous posons la première pierre de l'action que mène et mènera la Collectivité de Corse en faveur du développement durable, après la fusion des trois anciennes collectivités. Il préfigure la politique de notre institution en la matière : une politique réaliste sur l'état des lieux, déterminée et ambitieuse sur les résultats afin de transmettre aux générations futures un territoire solidaire.

Ce rapport est un support de réflexion, une invitation à poursuivre notre action, à l'intensifier, avec pour leitmotiv la préservation du cadre de vie des Corses, une amélioration de leurs conditions de vie et un développement insulaire responsable

socialement et écologiquement, culturellement innovant et porté par une solidarité inter générationnelle, sur le territoire comme au-delà de ses frontières géographiques.

Oui, l'urgence est là. Mais le changement de nos habitudes, de nos activités, est possible. Nous devons corriger et réduire notre impact sur la planète, transmettre et enseigner aux jeunes générations les méthodes et les gestes respectueux. Le développement durable ne doit pas avoir pour limites celle de notre institution. Notre engagement doit pouvoir prendre force avec la Collectivité de Corse et ses politiques publiques, mais doit aussi transcender le cadre institutionnel pour occuper tout l'espace et guider tous nos choix.

Il y a 32 ans, dans le rapport Brundtland, le développement durable se définissait comme le développement qui répondrait aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. Puisque le développement ne parvient plus à satisfaire les besoins actuels, il est grand temps de nous engager et de faire changer les choses. Il appartient désormais à la Corse, terre pionnière en matière d'écologie et de développement durable, et aux Corses, depuis très longtemps mobilisés pour relever ce défi civilisationnel, de transmettre l'héritage de cet engagement aux générations futures.

PREAMBULU

UNA GOVERNANZA RINUVELLATA PÈ U SVILUPPU DUREVULE : L'AGENDA 2030 È L'UGETTIVI DI SVILUPPU DUREVULE

I. UN SVILUPPU DUREVULE, UN'IMBUSCA GLUBALE

L'Organizzazione di e Nazione Unite hà aduttatu di settembre di u 2015 in Nova York un novu programma « Trasfurmà u nostru mondu : u programma di sviluppu durevule allocc' à u 2030 ». Si tratta d'eliminà a puvertà strema, luttà contru à e disparità e l'inghjustizia, è arregulà u prublema di u cambiamentu climaticu : si ricunosce chì di fà fronte à i cambiamenti climaticchi hè essenziale per ghjunghje à u sviluppu durevule è sradicà a puvertà.

Definiti cusì l'ugettivi sò glubali per natura è appiighevuli in ogni locu, sicondu e rialità, e capacità è i livelli di sviluppu di i paesi, in u rispettu di e priorità è di e pultiche nazjunale ; sò culligati in propriu trà di elli è tandu ci vole à circà à sbuccà accustenduli in modu integratu.

Per mette in opera l'Ugettivi di Sviluppu Sustinevule ci vole dunque à fà i custatti rialisti di a situazione, eppo definisce un seguitu precisu di i progressi rializati è identificà i duminii induve si pò fà megliu.

Hè certa chì hè dinù indispinsevule di creà una dinamica da chì i territorii, a sucetà civile è i citatini faccianu soi l'ugettivi di sviluppu durevule. À listessu tempu ci vole à aiutà à creà un cuntestu di cuuperazione : fà cunnosce e pratiche bone è costruì un quattru di cuuperazione trà l'attori da ch'elli movinu azzione inseme.



Per contu soiu, l'Unione Europea si face valè da capifila mondiale di a transizione versu un mudellu durevule : andà da un'ecunomia lineare à un'ecunomia circolare, currege e disparità in u sistemu alimentare, garantisce energia, edifizii è mubilità à longu andà, assicurassi chì issa transizione sia ghjusta in a sucetà è ùn lacà à nimu à

l'orlu di a strada sò i fundamenti maiò di una transizione versu a durabilità identificata da a Cummissione.

Da a so parte, a Cunferenza di e Regione periferiche Marittime in a dichjarazione finale di a so 40^{sima} Assemblea Generale chì s'hè fatta à Funchal (Madeira) d'ottobre di u 2018 incalca a questione di l'irregolarità climatica chì hà cunsequenze digià risentite assai nantu à a maiò parte di e regione è : « Chjama l'UE à riaccertà l'uggettivi di neutralità carbone è di limitazione di a crescita di e timperature à 1,5 °C in a strategia à vene pè e riduzione di l'emissione » A Cummissione di l'isule anch'ella s'impatrunisce di e questione trasversale relative à a biodiversità è à l'ambiente, à u clima è à e migrazione. Facenu oramai parte di i so travagli (cf. assemblea generale di a Cdi in Corfu, i 21 et 22 di marzu di u 2019).

II. ...CHÌ I TERRITORII ANU FATTU SOIA

E cullettività chì si volenu impignà anu scrittu un *Fogliu di Strada pè a riescita di l'Ugettivi di Sviluppo Durevule* in a pruspettiva di fà valè a pusizione è u rollu di i territorii in a rializzazione di l'Agenda 2030, incalchendu u carattaru propiu territoriale di l'Ugettivi di sviluppo durevule (ODD in francese). Di fatti, u rollu di e Cullettività territoriale hè capitale per accimà l'ODD è dunque l'Europa è u Statu i devenu considerà cum'è soci in tuttu. Tandù un'appiegazione vera di i principii di dicentralizzazione, di sussidiarietà, di u dirittu à a sperimentazione, quant'è a so ricunniscenza à livellu internaziunale, sò necessarie.

Sicondu un'evuluzione di u quattru legislativu di u Raportu di sviluppo durevule di e cullettività chì hè in traccia, i prossimi duverianu fà referenza à l'Ugettivi di u sviluppo durevule è analizà e strategie di e cullettività riguardu à a rializzazione di l'agenda 2030.

Dapoi u 1^{mu} di ghjennaghju di u 2018, a Cullettività di Corsica hè rispunsevule di l'elaborazione di u raportu di sviluppo sustinevule :

« Article L. 4425-2.- Nanzu à i dibattiti nantu à u prugettu di bugettu, u presidente di u cunsigliu esecutivu di Corsica presenta un raportu nantu à a situazione in materia di sviluppo durevule per ciò chì tocca à u funziunamentu di a Cullettività, e pulitiche ch'ella porta nantu à u so territoriu, è l'urientazione è prugrammi chì parmittarianu di migliurà issa situazione »

Stu raportu deve fà u bilanciù di e pulitiche, di i prugrammi è di l'azione ch'ella cunduce a Cullettività in quantu à u sviluppu durevule, in u quattru di e so pulitiche territoriale è à l'internu in u funziunamentu di a Cullettività. È al di là, custituisce un strumentu di trasfurmazione di e pulitiche in sinergia cun l'appruntera di una vera strategia di sviluppu sustinevule.

L'articuli regulamintari, scritti à l'articulu L. 110-1 di u codice di l'ambiente, precisanu a strutturazione à aduttà riguardu à e cinque finalità i u sviluppu durevule.

Lotta contru à u cambiamentu climaticu è prutezzione di l'atmosfera ;
Priservazione di a biodiversità, prutezzione di l'ambienti è di e risorse ;
Spannamentu di tutti l'essari umani ;
Cuesione suciale è sulidarità trà territorii è trà generazione ;
Dinamiche di sviluppu sicondu i modi di pruduzione è di cunsumazione durevule ;

Stu raportu pone e base chì ci vole per definisce a strategia di sviluppu durevule pè a Corsica affine di accimà l'Ugettivi di sviluppu durevule è di rializzazione di l'Agenda 2030.

Rende contu di l'Annu 0 di a Cullettività di Corsica.

Trattendusi di un'isula, impastata da tanti cuntrasti, è *Hotspot* di biodiversità, i sforzi pè a rializzazione di l'Agenda 2030 averanu da tuccà à 16 nantu à 17 Ugettivi di sviluppu durevule :

Sradichera di a puvertà : sottu à tutte e so forme è in u mondu sanu ;

Lotta contru à a fame : eliminà a fame è a caristia, garantisce a sicurezza alimentare, migliurà a nutrizione è prumove un'agricultura durevule ;

Accessu à a salute : dà à ognunu i mezi di campà una vita schietta è prumove u benistà di tutti à ogni età ;

Accessu à un'educazione di qualità : fà casu da chì tutti appiinu accessu à l'educazione è prumove e pussibilità d'amparera di qualità in cundizione ghjuste longu à a vita sana ;

Parità trà i sessi : ghjunghje à a parità di i sessi aiutendu donne è femmine à piglià a so autunumia ;

Accessu à l'acqua linda è u risanamentu : garantisce l'accessu di tutti à servizii di arricchera di l'acqua è di risanamentu è assicura una gestione durevule di e risorse in acqua ;

Ricorsu à l'energie rinnuvevule : garantisce l'accessu di tutti à servizii energetichi sicuri, durevuli, è rinnuvevule, à bon pattu ;

Accessu à impieghi decenti : prumove una crescita economica cuntinua, spartuta è durevule, u pienu impiegu pruduttivu è un travagliu decente per tutti ;

Innuvazione è infrastrutture : stallà un'infrastruttura resistente, prumove un'industrializzazione durevule chì sia à ghjuvure per tutti è incuragì l'innuvazione ;

Riduzione di e disparità : riduce e disparità trà i paesi è à l'internu ind'è elli ;

Cità è cumunità urbane : creà cità è impianti umani aperti à tutti, sicuri, resistenti è durevuli ;

Cunsumazione rispunsevule : stabilisce modi di cunsumazione è di pruduzione durevule ;

Lotta contru à u cambiamentu climaticu : piglià misure d'urgenza per luttà contru à i cambiamenti climaticu è i so effetti ;

Prutezzione di a fauna è di a flora acquatica : cunservà è sfruttà in modu durevule l'uceani, i mari è e risorse marine cù u fine di sviluppu durevule ;

Prutezzione di a fauna è di a flora terrana : priservà è risturà l'ecosistemi terrani, fendu casu à sfruttalli in modu durevule, gestisce e fureste in modu durevule, luttà contru à disertificazione, cuntene è rivultà u movimentu di frustatura di e terre è firmà a perdita di a biodiversità.

Partinariati per l'ugettivi mundiali : accorrenu partinariati efficaci trà i governi, u settore privatu è a sucetà civile per mette in opera un programma di sviluppu durevule riesciutu. Issi partinariati muntati à partesi da principii è valori, una visione cumuna è ugettivi cumuni chì mettenu i populi è a pianeta à u centru, sò una necessità à u livellu mundiale, regiunale, naziunale è lucale. Dunque averanu da esse sviluppati da e

Cullettività è incuragiti da i Stati.

PREAMBULE

UNE GOUVERNANCE RENOVEE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE : L'AGENDA 2030 ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UN ENJEU GLOBAL...

Elle décline au niveau des grandes Iles européennes, les orientations de l'Organisation des Nations Unies. En septembre 2015 à New York un nouveau programme a été adopté « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il s'agit de mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et régler le problème du changement climatique : on reconnaît qu'il est essentiel de faire front aux changements climatiques pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté.

Les objectifs et les cibles ainsi définis sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Ils sont intrinsèquement liés les uns des autres et il faut donc chercher à les atteindre au moyen d'une approche intégrée.

Pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) il est donc nécessaire d'établir un état des lieux réaliste, puis d'implémenter un suivi rigoureux des progrès réalisés et d'identifier les domaines d'amélioration possibles.

Par ailleurs, il s'avère indispensable de créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens. Et dans le même temps, il faut favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.



Pour sa part, l'Union Européenne se pose désormais en chef de file mondial de la transition vers un modèle durable : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, corriger les déséquilibres dans le système alimentaire, garantir une

énergie, des bâtiments et une mobilité durables, s'assurer que cette transition soit juste sur le plan social et ne laisse personne au bord du chemin sont les principaux fondements d'une transition vers la durabilité identifiés par la Commission.

Quant à elle, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes dans la déclaration finale de sa 46^{ème} Assemblée générale qui s'est tenue à Funchal (Madeira) en octobre 2018 attire l'attention sur la question du dérèglement climatique dont l'impact sur la majorité des régions est déjà fortement ressenti, et elle¹ : « *Appelle l'UE à réaffirmer les objectifs de neutralité carbone et de limitation de la hausse du climat à 1,5°C dans la stratégie à venir pour la réduction des émissions.* »

La Commission des îles d'Europe présidée par le président du Conseil exécutif de Corse, s'est emparée, elle aussi, des questions transversales relatives à la biodiversité et l'environnement, au climat et aux migrations. Elles sont désormais intégrées à ses travaux depuis son Assemblée générale à Corfu le 21 et le 22 mars 2019.

II. ...QUI FAIT L'OBJET D'UNE REELLE APPROPRIATION POUR LE TERRITOIRE

Les collectivités volontaires ont élaboré une *Feuille de route pour l'atteinte des Objectifs de développement durable*² dans le but d'affirmer la position et le rôle des territoires dans la réalisation de l'Agenda 2030, soulignant le caractère très territorial des Objectifs de développement durable. Le rôle des collectivités territoriales est en effet primordial pour l'atteinte des ODD, et à ce titre, elles doivent être considérées comme des partenaires à part entière par l'Europe et par l'Etat. Pour cela une réelle application des principes de décentralisation, de subsidiarité, du droit à l'expérimentation, tout comme leur reconnaissance au niveau international est nécessaire.

Selon une évolution du cadre législatif du Rapport de développement durable des collectivités qui est en cours, les prochains devraient faire référence aux Objectifs de développement durable et analyser les stratégies des collectivités au regard de la réalisation de l'agenda 2030.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse est responsable de l'élaboration du rapport de développement durable :

« Art. L. 4425-2.-Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Ce rapport doit dresser un bilan des politiques, programmes et actions conduits par la Collectivité au titre du développement durable, dans ses politiques territoriales et en interne, dans le fonctionnement de la Collectivité. Et au-delà, constituer un outil de

¹ Déclaration finale de la 46^{ème} Assemblée générale de la CRPM – Funchal, Madeira – oct.2018
²sous l'égide de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités de France et de Cités Unies France, en collaboration avec Régions de France, France urbaine, l'Association des Petites Villes de France, le Comité 21, ainsi qu'un certain nombre de collectivités volontaires

transformation des politiques en synergie avec l'élaboration d'une véritable stratégie de développement durable.

Les articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
Épanouissement de tous les êtres humains ;
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport pose les bases nécessaires à la définition de la stratégie de développement durable pour la Corse en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable et de la réalisation de l'Agenda 2030.

Il relate l'An 0 de la Collectivité de Corse.

S'agissant d'une île, façonnée par de multiples contrastes, et **Hotspot européen de biodiversité**, les efforts pour la réalisation de l'Agenda 2030 devront porter sur 16 des 17 Objectifs de développement durables :

Éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde

Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Accès à la santé : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie

Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles

Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable

Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Innovation et infrastructures : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Réduction des inégalités : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables

Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Partenariats pour les objectifs mondiaux : Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour mettre en œuvre un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local. Ils devront donc être développés par les Collectivités et favorisés par les Etats.

UNE STRATEGIE TERRITORIALE DYNAMIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CORSES

- I. Des actions fortes en faveur de la préservation de l'environnement corse...

Les actions menées par la Collectivité pour la préservation de son environnement, extrêmement riche et fragile et menacé à la fois, démontrent la force de son engagement. Un grand nombre de mesures ont été prises pour permettre à la fois d'améliorer l'état des milieux ou de les préserver, comme d'approfondir les connaissances des espèces. Un travail rigoureux a ainsi été mené et devra être poursuivi et intensifié.

A. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La Collectivité est engagée dans une dynamique volontariste de réduction des émissions de gaz à effets de serre en vue de lutter contre le dérèglement climatique. Elle est basée sur la réduction des consommations énergétiques et la progression de l'usage des énergies renouvelables. Tous les programmes financiers disponibles sont d'ailleurs mobilisés pour atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050.

De nombreux enjeux liés aux changements climatiques ont été identifiés, et il est non seulement urgent mais aussi impératif de leur apporter les réponses adéquates : la gestion de la ressource en eau, l'agriculture et la forêt, le bâti et l'urbanisme, la santé, le tourisme, l'énergie, la biodiversité et la gestion des risques naturels.

1. *Maîtriser l'énergie pour renforcer l'attractivité de la Corse et lutter contre le réchauffement climatique*

La Corse s'est ainsi dotée d'un cadre stratégique - le **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE) – et d'une programmation opérationnelle, qui intègre comme priorité la lutte contre le changement climatique et ses effets induits.

Il fixe le cap ambitieux de l'autonomie énergétique à 2050 (soit 100 % EnR), avec l'atteinte d'un facteur 6 pour les émissions de Gaz à effet de serre, contre un facteur 4 repris généralement dans les protocoles internationaux.

Quarante orientations thématiques (qualité de l'air, adaptation au changement climatique etc.) et sectorielles (bâtiment, industrie, agriculture, EnR, transport et mobilité, etc.) ont été édictées pour répondre aux enjeux d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation, de prévention ou réduction de la pollution atmosphérique, de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en mettant en œuvre des techniques performantes d'efficacité énergétique, et de réduction des consommations d'énergie.

Quatre orientations spécifiques ont donc été édictées au niveau du SCRAE :

1. Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique (incendies, inondations, érosions des sols liés aux épisodes pluvieux, érosions côtières et submersions marines...);
2. Protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés au changement climatique (périodes de chaleur, pollution de l'air, maladies à vecteur et allergènes...);
3. Prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus au changement climatique, en anticipant les conflits d'usage et tenir compte des besoins des milieux aquatiques ;
4. Préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)², qui reprend les objectifs du SCRAE, est mise en œuvre sur une première période de 8 ans (2016 à 2023) pour un montant de 3 milliards 112 millions d'euros, indispensables à la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique offensive visant à l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050, basée sur les EnR et la maîtrise de la demande d'énergie.

Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 prévoit un budget de 17,02 M€ pour les actions relevant des trois mesures du volet énergétique de l'objectif TEE1 (relatif à la transition énergétique et au changement climatique). Ce montant est réparti entre l'ADEME à hauteur de 7,9 M€ et 9,12 M€ pour la Collectivité de Corse. Les mesures de l'objectif TEE1 sont codifiées ainsi :

- Mesure 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Mesure 2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Mesure 3 : Accompagner les démarches de territoires *Énergie – Air – Climat*.

Le PO FEDER quant à lui mobilise sur la même période 16 M€ sur deux grands programmes :

² Validée par le premier ministre par décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 et la ministre de l'Énergie, c'est la première PPE réalisée en France à ce jour.

La programmation 4a : Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale

La programmation 4c : Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

Ainsi la PPE fixe des objectifs très ambitieux sur ces deux grands domaines. Elle consiste en un vaste plan de rénovation du bâti avec un rythme de rénovation envisagé à terme de 3 000 logements/an sur 20 ans, le développement des énergies renouvelables avec un objectif de + 148 % de puissance électrique installée à partir de sources d'énergies renouvelables garanties (hors grande hydraulique) - c'est-à-dire en 8 ans 1,5 fois de plus que ce qui a été fait en 20 ans - et + 38 % de puissance électrique installée à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes.

Cette PPE a aussi pour principal objectif d'assurer la réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité notamment via la mise en œuvre du schéma gazier pour abandonner définitivement le fioul lourd. Le gaz naturel est donc envisagé comme le combustible de transition vers l'autonomie énergétique.

Ainsi un volet « performances énergétiques » a été intégré dans le programme pluriannuel d'investissement 2018-2023 voté par l'Assemblée de Corse : il s'agit d'intégrer un volume financier important (8,7 M€ sur 6 ans) dans les travaux de rénovation/réhabilitation des bâtiments scolaires relevant de la Collectivité de Corse.

Synthèse de l'action :

- Assurer la réalisation des investissements indispensables à la transition énergétique et à la sécurité d'approvisionnement en électricité :
 - Réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la Corse ;
 - Construction avec un objectif de mise en service au plus tard début 2023, d'un cycle combiné d'une puissance de l'ordre de 250 MW dans la région d'Aiacciu.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Mettre en œuvre la massification des EnR.

Perspectives :

L'ensemble des financements publics cumulés CPER programme AUE/ADEME, POFEDER, AGIR + (programme CdC/EDF Corse) permettent de mobiliser plus de 50M€ sur 6 ans soit plus de 8,3M€ par an. Mais ces crédits bien qu'importants ne permettront pas d'accompagner financièrement les différents plans prévus dans la PPE. En conséquence, en application de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, par délibération du 2 février 2017, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a défini la méthodologie d'examen des «petites» actions de maîtrise de la consommation d'électricité (MDE). L'AUE, l'Etat et EDF ont été chargés d'élaborer le

cadre territorial de compensation qui constitue la liste, sous forme d'une quarantaine d'actions, des opérations à réaliser et qui bénéficieront d'un nouveau mode de financement via la mobilisation de la compensation au service public de l'électricité (CSPE).

Ce cadre permettrait d'attribuer de nouvelles primes pour un montant total cumulé de 160 M€ entre 2019 et 2025.

Les économies d'électricité des actions du cadre de compensation permettront de réduire de 200 GWh/an la consommation d'énergie de la Corse (pour mémoire celle-ci s'établit en moyenne à 2300 GWh/an).

2. Anticiper les conséquences des évolutions climatiques et développer les équipements structurants hydrauliques tout en assurant un équilibre quantitatif de la ressource en eau

Il s'agit d'abord d'actions visant à l'amélioration des rendements de réseaux (eau brute - EB - et eau potable - EP) en vue d'assurer la protection de la ressource en eau, dans le contexte du dérèglement climatique (cycle hydrologique contrasté par des périodes de sécheresses plus fréquentes, notamment Cap corse, Balagne et dans l'extrême Sud de la Corse, et des ressources en eau réduites malgré augmentation des précipitations intenses).

Les actions engagées, notamment une facturation plus efficiente, le changement des compteurs bloqués, les recherches de fuite et des vols d'eau, ont permis une amélioration des rendements des réseaux de 7 %, soit des économies d'eau d'environ 5.3 M.m³/an.

Ensuite, une attention particulière a été portée à l'entretien du réseau hydro-agricole de la plaine orientale (Marana-Casinca) dans le cadre de la gestion des risques sanitaires et écologiques, et de la prévention des risques inondations.

Axes d'amélioration :

- Modernisation des stations de relevages afin d'apporter une réponse à la mutation de la destination des canaux (en réponse au captage des eaux de ruissèlements des bassins versant en augmentation constante due à l'urbanisation croissante) ;
- Adaptation des capacités de réponse du réseau configuré et réalisé lors du « grand programme » terminé en 1938 ;
- Utilisation de nouveaux moyens matériels pour la modernisation des modalités d'épuration et de curage des canaux de la Plaine orientale.

B. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

1. Pour une biodiversité valorisée

Au regard des enjeux que représente l'érosion de la biodiversité pour notre île, la Collectivité a approfondi et diversifié son action pour la protection des espèces, la conservation et l'amélioration des milieux. Elle mène ainsi une action déterminante pour faire progresser les connaissances sur la biodiversité insulaire, caractérisée par un fort taux d'endémisme, et aujourd'hui très menacée. Les mesures prises en faveur d'espèces ou de populations menacées (escargot de Corse, entomofaune, laro-limicoles) permettent d'assurer le suivi de leur évolution ou encore d'assurer leur survie :

Protection et favorisation de la reproduction des laro-limicoles à Urbinu, programme Life + Envoll : ce programme (qui a pris fin le 31 décembre 2018) a eu pour objectif général d'améliorer la conservation des laro-limicoles coloniaux méditerranéens (soit les oiseaux marins tels que les sternes, mouettes, et goélands) protégés et dont les populations sont aujourd'hui menacées. En Corse, ces espèces sont en déclin du fait de la modification de leur habitat par l'homme. Toutefois, il est constaté depuis ces dernières années, une meilleure résistance de ces populations sur les espaces protégés et gérés par la Collectivité de Corse (Réserve Naturelle à Biguglia et site du Conservatoire du littoral à Urbinu).

Protection de l'Escargot de Corse : l'escargot de Corse, *Helix Tyrrhenaria ceratina*, espèce endémique, n'est présent, à l'échelle mondiale, que sur le site du Ricantu (Aiacciu), où sa répartition se restreint à quelques hectares. Espèce considérée comme « gravement menacée d'extinction » par l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elle présente de nombreux statuts de protection au niveau national et international. Son habitat, quant à lui, est classé site Natura 2000 et en partie protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Cette espèce bénéficie également d'un Plan National d'Action (PNA) confié à une équipe de l'UMR CNRS 6553 de l'Université de Rennes et fait donc actuellement l'objet d'études scientifiques visant à approfondir les connaissances sur l'espèce. La Collectivité de Corse en sa qualité de gestionnaire d'espaces naturels protégés est également animatrice du plan national d'action (PNA) *Escargot de Corse*. Elle a participé à la mise en place et au suivi du protocole de l'Escargot durant le mois de novembre 2018. Il s'agit de mettre place un nouveau protocole scientifique afin d'évaluer la dynamique de la population (effectifs, tendance numériques et spatiales...) et faire un état 0.

Rédaction et mise en œuvre les Plans régionaux d'Actions pour l'entomofaune de Corse : le but est de mieux connaître et de suivre les populations des espèces menacées, de mettre en œuvre des actions favorables à leur restauration ainsi que d'informer le public et les acteurs du territoire sur la nécessité d'intégrer la protection des espèces dans les activités humaines. Leur déclinaison en Corse vise à prendre en compte les espèces prioritaires au niveau national, mais également les espèces jugées d'importance régionale. Trois PNA concernent les insectes de Corse *Maculinea*, *Odonates* et *pollinisateurs sauvages*. La direction régionale de l'environnement et de l'aménagement (DREAL) de Corse a confié à l'OEC l'élaboration et l'animation des déclinaisons régionales de ces PNA, nommées « Plan Régionaux d'Actions » (PRA). Le PRA pollinisateurs est en phase de rédaction. Cette action est menée au sein de l'OEC par les entomologistes de l'observatoire conservatoire des insectes de Corse (OCIC). Le PRA en faveur des *Odonates*

(libellules) concerne quatre espèces prioritaires au niveau national, auxquelles s'ajoutent huit espèces prioritaires au niveau régional. Pour sa part, le PRA en faveur des papillons *Maculinea* concerne deux espèces prioritaires au niveau territorial, dont une seule est présente avec certitude.

Dès 2018, une réflexion a été engagée afin d'aboutir à la rédaction d'un PRA plus large, car consacré à l'ensemble des papillons de jour de Corse. En effet, l'augmentation du nombre d'espèces d'insectes faisant l'objet d'un PRA en Corse constituerait un axe d'amélioration majeure du PRA.

Elaboration de listes rouges régionales sur les insectes de Corse : outils qui s'appuient sur l'étude d'une série de critères précis permettant d'évaluer le niveau de menace pesant sur les espèces. Il s'agit de hiérarchiser les espèces grâce à une méthodologie standardisée, en fonction de leur risque de disparition, et ce afin d'offrir un cadre de référence pour surveiller l'évolution de leur situation, de sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et d'identifier les priorités de conservation. Dans le cadre de sa convention de partenariat avec la DREAL de Corse, et en parallèle avec le travail mené sur les espèces déterminantes des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), l'OCIC s'est engagé avec ses partenaires dans cette démarche qui devrait concerner à terme tous les principaux groupes d'insectes de l'île. A ce jour, l'UICN et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Corse ont validé deux listes rouges régionales : elles concernent les papillons (de jour et zygène) et les libellules. Par ailleurs, le dérèglement climatique ainsi que l'augmentation des échanges favorisent aujourd'hui l'arrivée et l'implantation de nombreuses espèces dites «exotiques» sur l'île, dont la prolifération peut poser d'importants problèmes écologiques, économiques, sociaux ou sanitaires. La Corse est particulièrement sensible à ces menaces compte tenu de ses écosystèmes locaux qui sont isolés depuis très longtemps du continent, et marqués par des taux d'endémisme particulièrement élevés. Le règlement européen 1143/2014 prévoit que chaque Etat, via sa stratégie nationale, mette en place des mesures relatives à la gestion de ces espèces. La Collectivité est donc engagée, dans le cadre d'un partenariat européen, dans une nécessaire **lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** ; mesure fondamentale pour la préservation de notre biodiversité.

Ainsi, dans le cadre du programme transfrontalier Interreg Maritime 2014-2020, l'OCIC en collaboration avec le conservatoire botanique national de Corse (CBNC) et avec l'assistance du département «programmes européens», a élaboré en 2016 le projet *ALIEM* (Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée), validé par l'Europe et en cours de réalisation.

Associant cinq collectivités (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse) pour un budget total de 1,8 millions d'Euros, ce projet s'étend sur une durée de 36 mois (2017-2020), et vise à la création d'un dispositif collaboratif formalisé dans la zone transfrontalière Italie-France maritime.

Les principaux objectifs sont la création d'un observatoire transfrontalier des EEE hébergé et géré par l'OEC, basé sur la mise en ligne d'une plateforme numérique de recueil, d'échange et d'analyse de données, l'organisation et l'animation d'un réseau de surveillance, l'alerte, l'éducation et la formation du public et des acteurs confrontés à ces problématiques, l'élaboration d'un véritable plan d'action

transfrontalier « espèces invasives » basé sur l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions communes d'étude et de gestion.

Plusieurs EEE dites « prioritaires » sont spécifiquement identifiées et ciblées par ALIEM afin d'accentuer les efforts de surveillance, d'étude et de lutte : frelon asiatique, fourmi d'Argentine, charançon rouge, papillon du palmier, pyrale du buis, acacias, séneçons, et jacinthe d'eau par exemple.

Depuis 2018, le projet *INVALIDIS* vient conforter la démarche entreprise. Il vise à améliorer les politiques sur la biodiversité et la protection de l'environnement en soutenant des mesures efficaces pour la prévention, la détection précoce, le contrôle et l'éradication des EEE dans les écosystèmes naturels.

Ce projet complète et amplifie les actions déjà menées dans le cadre du projet ALIEM et s'appuie également sur les initiatives du réseau dont l'OEC est partenaire.

Chiffres clés :

- Entre 5 et 20 % des espèces exotiques introduites deviennent envahissantes;
- Plus de 12 000 espèces ont été introduites en Europe et plus de 1 000 sont considérées comme envahissantes ;
- En 2017, 49 EEE sont considérées préoccupantes pour l'Union Européenne.

Axes d'amélioration :

- augmenter la connaissance sur les EEE ;
- mieux protéger les écosystèmes (notamment insulaires) contre cette menace pour la biodiversité en améliorant nos capacités de détection et les méthodes de contention ou d'éradication ;
- disposer d'un véritable cadre régional d'action et d'une réglementation mieux adaptée, dans l'esprit de la motion déposée à ce sujet par l'Assemblée de Corse.

2. Davantage de milieux protégés et gérés durablement

La Collectivité de Corse est compétente pour mettre en œuvre la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels, mais également l'aménagement de ces espaces pour qu'ils puissent être ouverts au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

De ce fait, la Collectivité procède à **l'aménagement de plusieurs sites naturels**, notamment :

- en tant que maître d'ouvrage, l'arrière plage de Capu di Fenu ; le site de Cupabia ;
- en co maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du littoral, le site de Capu Rossu

- en co financement avec le Conservatoire du Littoral (maître d'ouvrage) l'aménagement des sites de Senetosà, Puntiglione, Capigliolu, Santa Giulia, Pertusatu et Testa Ventilegna.

Par ailleurs, la Collectivité assure la protection des sentiers et des réserves naturelles, l'animation et l'aménagement de site Natura 2000, et elle est compétente en matière d'espaces naturels sensibles : elle peut donc se porter acquéreur d'espaces remarquables menacés comme elle l'a fait avec l'île de Cavaddu, dont le caractère exceptionnel d'un point de vue faunistique et floristique a été largement démontré. Elle doit aussi, à ce titre, garantir la préservation et la bonne gestion des sites dont elle est propriétaire, et assume également celle des sites du Conservatoire du Littoral, par voie de Convention.

La création de la réserve naturelle de Corse du Massif du Monte Ritundu : ce projet porte sur le classement en réserve naturelle d'une partie du massif du Monte Ritundu (communes de Corti et Venacu). Un des principaux enjeux de la réserve est de parvenir à limiter les effets des activités humaines, ainsi que les conséquences du changement climatique, qui, dans les années à venir, pourraient entraîner des conséquences importantes sur l'évolution des paysages, des habitats et la conservation des espèces d'altitude. Le massif du Monte Ritundu, qui abrite la majorité des lacs de montagne de l'île, dont les plus célèbres sont sans contexte le Melu et le Capitellu, recèle des richesses environnementales uniques au monde, au niveau floristique, faunistique ou paysager. Les spécificités rencontrées sont liées aux effets conjoints de l'insularité et de l'altitude, entraînant un taux d'endémisme important.

Perspectives :

Etendre cette protection au lac de Ninu et aux pozzine du Camputile.

L'animation des sites Natura 2000 : la Collectivité de Corse assure l'animation de six sites Natura 2000 aux travers de trois conventions en 2018 : *Campu Dell'Oru*, *Capu Di Fenu*, marais de *Lavu Santu* et littoral de *Fautea*, les îles de *Pinarellu* et *Roscana*, *Pinarellu* (dunes et étangs de *Padulatu* et *Padulu Tortu*) et *San Ciprianu* (étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Cappiciola).

Il s'agit d'animer et coordonner différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans les documents d'objectifs, d'une part, et de proroger d'une année (en 2018), les dispositifs contractuels existants pour l'animation des sites Natura 2000, d'autre part.

L'aménagement du site de Cupabia, classé en site Natura 2000 : il s'agit de préserver et valoriser la plage et l'arrière plage (dune dégradée par le piétinement sauvage et les intrusions de véhicules à moteur). Des aménagements réalisés avec l'ouverture et la création de sentiers (canalisation de la fréquentation du public), la mise en œuvre d'ouvrages en bois (platelages, ganivelles, pieux, plots simples, signalétique), et également d'ouvrages en pierre locale (chicane renforcée « dispositif anti quads », radier), ont été finalisés début décembre 2018.

Perspectives :

Acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles, d'un terrain sur la commune de Bunifaziu - Ile de Cavaddu, cadastré section Q n° 272 : cette parcelle, de par sa superficie (3,3 ha), présente un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage ainsi qu'un bon potentiel d'aménagement, de mise en valeur et d'ouverture (maîtrisée) au public à des fins pédagogiques. Il y est envisagé la mise en place d'équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante de ce terrain ou à sa mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques, tout comme l'aménagement d'espaces de promenades et de repos.

Cette parcelle de terre est située, au sein :

- d'une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunique (ZNIEFF) de type 1 nommée n° 94004116 « Iles Lavezzi » ;
- du site Natura 2000 FR9410021 « Iles Lavezzi, Bouches de Bunifaziu », constituant une zone de protection spéciale (ZPS) pour des espèces protégées d'oiseaux (notamment cormorans huppés et puffins cendrés).
- d'un « espace proche du rivage » hors commune littorale ; d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral ERC n° 2A60 du PADDUC, pour une partie à l'Est de la parcelle.

Concernant les déchets, la Collectivité s'est engagée dans une dynamique d'amélioration des actions en faveur de la maîtrise des déchets : il s'agit de mettre en œuvre des orientations stratégiques et de promouvoir un plan d'actions d'économie circulaire ciblant entreprises, territoires et ménages. Consciente de la capacité restreinte de l'île pour accueillir plus de déchets d'une part, et de la nécessité d'en limiter la production et l'utilisation des ressources naturelles, d'autre part, la Collectivité a ainsi clairement inscrit sa démarche dans une stratégie en faveur d'une valorisation et d'une gestion intégrée des déchets.

La mise en œuvre de ce plan vise donc à optimiser la gestion des ressources, valoriser les circuits courts (ménages, entreprises et territoires), réduire en amont les déchets par des engagements intégrant l'amélioration des performances environnementales (mobiliser et sensibiliser les filières de production et activités touristiques par des écolabels), promouvoir de bonnes pratiques et favoriser des opérations tests et reproductibles.

Perspectives :

- Optimiser la transversalité entre offices et agences et les échanges avec l'ADEME dans le cadre des appels à projets en la matière ;
- Mobiliser et impliquer les chambres consulaires en tant que « relais » incontournables.

Enfin, **le profil environnemental de la Corse** a été édité. Il propose des clés de lecture pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les politiques publiques ou dans les projets publics et privés. De la biodiversité au déplacement durable en passant par la valorisation des ressources naturelles, les pollutions et les risques, cet outil opérationnel et pédagogique a pour vocation, en

s'appuyant sur les enjeux identifiés, de guider acteurs, décideurs et citoyens. C'est un cadre de référence non prescriptif pour la connaissance et l'intégration des enjeux du développement durable.

L'édition de ce document est le fruit d'un travail collectif mené au sein de l'Observatoire du développement durable de Corse, animé par la DREAL et l'Office de l'Environnement de la Corse. Il a été confronté à l'expertise des acteurs régionaux de l'environnement (services et établissements publics de l'État, services et établissements de la Collectivité de Corse, organismes spécialisés...) et permet une vision commune du territoire.

La Collectivité a aussi intensifié son investissement en faveur d'une **gestion durable de la forêt corse**.

Celle-ci est en effet en croissance depuis plusieurs décennies, et s'étend aujourd'hui sur une surface de près de 400 000 hectares de formations boisées productives, soit environ la moitié du territoire insulaire. Ces espaces forestiers constituent la source d'une matière première renouvelable : le bois. Ils abritent par ailleurs une faune et flore des plus remarquables. Ils sont le terrain d'activités humaines qui vont du pastoralisme aux sorties de pleine nature, en passant par la chasse réglementée.

Enfin, ils remplissent un rôle prépondérant dans l'écoulement du cycle de l'eau et l'évolution du climat. Pour autant, les défis et les risques qui pèsent sur elles sont nombreux : menaces de l'incendie et des attaques parasitaires, foncier privé souvent morcelé et indivis, difficultés actuelles du tissu de valorisation économique des bois.

Afin de maintenir et développer le potentiel productif et patrimonial des forêts territoriales, la Collectivité a développé de nouvelles méthodes d'intervention, permettant une intervention rapide et adaptée à des besoins en constante évolution, que ce soit l'impact des accidents météorologiques ou la demande en bois des professionnels de la filière. La Collectivité entreprend une action d'investissement sylvicole et d'entretien des infrastructures par le biais d'un important marché public confié à l'Office National des Forêts.

Enfin, la Collectivité adhère depuis plusieurs années au programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC Corsica), entité qui certifie la gestion durable des forêts au regard de standards internationaux. Cette année 2018 a vu la réalisation d'un audit approfondi des actions à la fois par un travail documentaire approfondi sur les plans d'aménagement, les marchés publics, les concessions d'utilisation du territoire mais aussi par des visites de terrain, au cœur de nos massifs forestiers.

Chiffres clés :

- 494 000 ha de formations boisées en Corse (107 000 ha dans les forêts publiques, 387 000 ha dans les forêts privées) ;
- 58 202 ha de forêts certifiés PEFC ;
- 9 400 ha de forêts territoriales sont des zones spéciales de conservation au titre de la directive Habitats ;
- 14 500 ha de forêts territoriales sont des zones de protection spéciales au titre de la directive oiseau.

La prévention des incendies constitue un des principaux défis pour la Collectivité en matière de gestion des forêts. Elle met donc en place un grand nombre d'actions qui visent à prévenir les feux et en limiter les conséquences : surveillance avec le déploiement de patrouilles équestres, réalisation d'ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Bien que le nombre d'incendies et les surfaces moyennes brûlées soient en régression depuis 20 ans, l'augmentation en surface et en masse du combustible sur l'ensemble des 868 000 hectares de l'île soumise à un climat méditerranéen, marqué par des périodes sèches, en font un territoire particulièrement exposé au risque feux de forêts.

Dans le même temps, l'accroissement de la population résidente ou de passage, de l'urbanisation qui l'accompagne, de la fréquentation touristique en milieu naturel multiplie les enjeux menacés par ce phénomène. A plus long terme, les effets du réchauffement climatique risquent d'aggraver encore l'ampleur des sinistres à venir et leurs conséquences.

Le déploiement de treize patrouilles équestres dans l'Agriate pour la lutte contre le risque incendie et l'information au public : propriété du Conservatoire du littoral pour une grande partie, le massif de l'Agriate est considéré comme un territoire particulièrement soumis au risque incendie. Ces patrouilles permettent d'assurer une surveillance forte du territoire et de marquer une présence importante du gestionnaire au sein d'un espace naturel protégé dont la fréquentation par le public ne cesse d'augmenter.

Axes d'amélioration :

- Intensifier la collaboration avec les forestiers sapeurs qui assure déjà la mise à disposition de personnels pour cette action et qui assure le contact permanent avec le Service d'incendie et de secours ;
- Améliorer la visibilité des patrouilles et doter les cavaliers d'une tenue spécifiques permettant au public de les identifier clairement ;
- Communiquer auprès du grand public afin de faire connaître cette mesure très appréciée par les randonneurs rencontrés sur le site.

La prévention des incendies consiste aussi outre la surveillance et la lutte contre les feux de forêts en la réalisation de travaux en régie par les forestiers sapeurs et des travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

Des ouvrages DFCI sont réalisés, selon les caractéristiques inscrites au plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) avec des moyens classiques (mécanique, manuel) et en brûlage dirigé à des fins de cloisonnement de l'espace pour éviter le développement de grands incendies. Il s'agit d'élaborer un programme annuel de travaux, composé d'ouvrages DFCI inscrits dans les plans de lutte contre l'incendie.

L'enrichissement continue de la base de données DFCI, par mise à jour annuelle, et la mutualisation **des bases de données géographiques** contribuent aussi à cette lutte.

Perspectives :

- Mettre en place des retours de terrain plus réguliers ;
- Rétablir les échanges avec le « pôle nouvelles technologies » (entente Valabre) pour alimenter l'atlas DFCI ;

3. Préservation de la qualité de l'eau et des milieux

La Collectivité poursuit et approfondit les stratégies d'actions et de mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité des territoires aux changements climatiques en ciblant les zones où il est nécessaire d'agir plus vite. Elle a pour cela élaboré le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Elle a par ailleurs, œuvré à la rationalisation de la politique de l'eau en Corse, dans le cadre du **Comité de bassin**. Sa composition a été modifiée début 2018 pour y intégrer des acteurs de la biodiversité, mais aussi pour prendre en compte les dispositions de la loi NOTRe en ce qui concerne aussi bien les nouveaux périmètres et les futures compétences des communautés de communes insulaires, que la création de la Collectivité de Corse dont le rôle se trouve ainsi renforcé.

Cette instance, véritable « **parlement de l'eau** » regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau (collectivités, usagers industriels, agriculteurs, monde associatif etc.). Elle est consultée sur l'opportunité des travaux et aménagements envisagés sur l'île, sur les différends pouvant survenir entre les collectivités ou groupements intéressés et plus généralement sur toutes les questions relevant de ce domaine d'intervention.

La mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires et l'accompagnement des acteurs, essentiellement les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pourront ainsi être développés de façon cohérente, afin de faire face à ces enjeux, dans un contexte de plus en plus prégnant de changement climatique.

Le plan de bassin a vocation à constituer une référence dans les démarches de planification ou pour les décideurs :

Synthèse de l'action :

- Trois volets :
 - Bilan des connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique ;
 - Caractérisation des vulnérabilités ;
 - Elaboration d'un document stratégique.
- Cinq enjeux majeurs : disponibilité de la ressource, bilan hydrique des sols, biodiversité, eutrophisation et risques naturels.
- Principes d'actions :
 - réduire les causes de vulnérabilité au changement climatique ;
 - remettre l'eau au cœur des décisions publiques,
 - animer le partage équitable de l'eau et la solidarité entre les usagers de la ressource ;
 - aller vers des usages plus sobres en eau ;
 - éviter la mal-adaptation.
- Soit un panel de 57 mesures à mettre en œuvre de façon transversale ou opérationnelle sur les territoires. Les actions prioritaires à mettre en place concernent essentiellement :
 - la gestion quantitative de l'eau (45 % des actions) : améliorer la performance des réseaux de distribution en eau potable, substituer des prélèvements durant l'été et préserver les ressources disponibles, grâce à des pratiques plus économes en eau, la réutilisation des eaux usées traitées ;
 - la biodiversité (25 % des actions) : préserver ou restaurer les milieux aquatiques humides et littoraux pour permettre aux espèces de trouver des refuges, de la nourriture et de se reproduire.

Chiffres clés concernant la ressource et les besoins en eau :

- 3 000 km de cours d'eau ;
- 900 mm de pluie en moyenne par an ;
- 8 milliards de m³ de précipitations par an ;
- 97 millions de m³ consommés par an ; plus de 600 réseaux de distribution ;
- plus de 1 000 captages exploités.

Perspectives :

- Mise en œuvre et animation portées par la Collectivité de Corse ;
- Maîtrise d'ouvrage d'études ou d'opérations sur l'ensemble du territoire ;
- Amélioration de la connaissance par la création d'un outil partagé (système d'information et de gestion des eaux de Corse) ;
- Accompagnement des territoires pour mise en œuvre opérationnelle.

Focus sur les travaux du comité de bassin de Corse, *Conca di Corsica* : définition et mise en œuvre de la politique de l'eau régionale.

Trois chantiers du comité de bassin restent prioritaires et nécessitent une forte implication de la Collectivité qui doit en maîtriser les effets :

1. une organisation des compétences locales de l'eau, efficiente et concertée, avec l'ensemble des collectivités insulaires, afin d'aboutir à une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, mais aussi de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), tout en recherchant une gouvernance permettant de concilier la politique de l'eau et celles d'aménagement du territoire ;
2. l'amélioration de la connaissance, afin d'établir un diagnostic solide avec des indicateurs de suivi de l'ensemble des milieux aquatiques insulaires et des pressions qui s'y exercent, et de conduire une action complémentaire avec des démarches d'expertise et de prospective ;
3. l'adaptation aux changements climatiques, avec l'adoption du plan de bassin, puis la mise en œuvre de mesures opérationnelles adaptées au contexte local et à l'échelle de territoires pertinents, dans le cadre du 11ème programme de l'Agence de l'Eau mais aussi d'un plan stratégique à construire au-delà du programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour les trente années à venir.

Une consultation sur l'eau se déroule du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Elle concerne la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques d'inondation du bassin de Corse (menée en parallèle par l'Etat en vue de la révision du plan de gestion des risques d'inondation - PGRI).

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, les risques d'inondation sont des sujets majeurs. Aujourd'hui, il s'agit de planifier la gestion de l'eau pour les années 2022-2027, en recueillant l'avis du public, dès à présent, sur les problèmes identifiés et les pistes d'actions pour y répondre.

Le comité de bassin a identifié les questions importantes pour l'eau, c'est-à-dire les principaux enjeux que le futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 devra prendre en compte pour l'évolution de ses orientations.

Le Comité de bassin de Corse, *Conca di Corsica*, a adopté le plan de bassin d'adaptation au changement climatique et le programme d'intervention 2019-2024,

de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, fortement orienté sur l'adaptation des territoires au manque d'eau.

Ce vote positif du programme d'intervention est le résultat de plusieurs mois de concertation avec les usagers de l'eau mais aussi de mobilisation collective afin de conserver des capacités de financement à la hauteur des enjeux de l'eau, dans un contexte où les redevances des agences de l'eau sont revues à la baisse en application des dispositions de la loi de finances 2018 :

- Baisse de la pression fiscale : l'agence de l'eau en fait un outil incitatif pour faire évoluer les comportements vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, économiser l'eau, ce sera aussi payer moins de redevances ;
- Effort d'investissement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 75 millions d'€ pour financer des projets pour l'eau en Corse durant les 6 prochaines années, selon une logique de priorisation des actions : l'adaptation au changement climatique (40 % du montant total d'aides), la reconquête de la biodiversité aquatique et marine, la lutte contre les pollutions toxiques et la solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés nombreux en Corse (avec 250 M€ d'aides prévues en faveur de ces territoires). Conformément au constat dressé dans le cadre des Assises de l'eau, il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement.

En Corse, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique guidera les actions et les financements du 11ème programme vers les secteurs déficitaires en eau pour lesquels il faut agir vite et fort.

Perspectives :

- Contractualisation Agence/Collectivité au titre du 11ème programme d'intervention début 2019 ; expertise en cours pour l'actualisation de l'état des lieux dès 2019 (suivi de l'état des masses d'eau) ;
- Analyse de la consultation en cours et rédaction du projet de SDAGE 2022-2027 en 2019/2020.

La participation de la Collectivité au projet RETRALAGS : Le projet RETRALAGS (2 689 344 €), débuté en 2017, s'inscrit dans le cadre du programme Italie-France Maritime 2014-2020 réunissant les participants du bassin méditerranéen (la Sardaigne, la Toscane, le Var, la Corse). Il prévoit la réalisation d'un parcours de gestion intégrée et transfrontalière du patrimoine naturel et culturel des lagunes, des lacs et des étangs. Le but est d'améliorer l'efficacité des initiatives publiques destinées à soutenir la protection et la valorisation du patrimoine écosystémique des lacs, des lagunes et des étangs.

La Collectivité a ainsi proposé de travailler d'une part, sur l'interface bassin versant/lagune en amorçant une étude des flux de polluants aux lagunes transposables aux différents site et d'autre part, sur l'interface mer/lagune pour améliorer la gestion du grau par une collaboration avec l'institut de recherche intégré

en sciences marines IFREMER, ainsi que la finalisation d'un modèle de circulation hydraulique du site.

L'étude des flux de polluants issus du bassin versant, qui est l'action pilote portée par la Collectivité, vise plus précisément à connaître la quantité d'apports à la lagune et à identifier les activités les plus contributives en couplant des mesures de débits avec des mesures de concentration nutriments aux différentes périodes hydrologiques.

La Collectivité de Corse prend aussi la mesure des risques liés à la pollution des mers et océans. La mer méditerranée, exposée aux déchets marins de par ses courants et marées faibles, et une urbanisation et un tourisme importants est particulièrement exposée au phénomène. Les plastiques y représentent 70 à 80 % des déchets observés sur le littoral, en surface et sur les fonds.

En réalité, aucune étude n'est suffisamment complète actuellement pour donner des réponses sur les quantités globales de microplastiques flottant en mer dans le monde ou de macrodéchets sur les plages ou les fonds marins. « Les densités sur les fonds varient de 0 à 150.000 objets au km² et les densités de microplastiques varient en surface de 0 à 900.000 objets au km² ». Les vitesses de dégradation *in situ*, estimées en laboratoire, sont également mal connues.

Et il reste encore beaucoup à découvrir sur l'accumulation des déchets dans les fosses abyssales où leur temps de dégradation est d'autant plus long qu'il y manque lumière et oxygène.

En plus de constituer un défi écologique majeur, ces déchets constituent une pollution visuelle ayant de réels impacts sur l'économie locale. C'est donc toute l'activité touristique qui peut en subir les conséquences : diminution du nombre de touristes, baisse de la fréquentation, image négative du territoire.

La Collectivité a déjà pris la mesure de cette nuisance qui a été abordée lors de **l'Assemblée générale de la Commission des îles**. Il est encore difficile d'établir avec exactitude l'impact que cette pollution génère en Corse sur les plages comme dans les fonds marins, mais **des études ont été menées en 2018 ainsi qu'une campagne de sensibilisation de la population et des touristes**. En 2018, de nombreuses actions de nettoyage de plages ont été menées et remportent un succès croissant.

II. ...Doublée d'une préoccupation majeure concernant les conditions de vie des Corses

A. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1. Cohésion sociale, égalité femme-homme

Dans un souci d'égalité face à l'emploi et de développement économique, des actions sont mises en œuvre avec la volonté d'accroître la présence des femmes entrepreneures dans le paysage économique corse.

En mars 2018, l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) a lancé **un appel à projets en faveur de l'entrepreneuriat féminin** ayant pour objectif de promouvoir les femmes cheffes d'entreprise dans tous les secteurs d'activité et ainsi de :

- Mettre en lumière le parcours professionnel des entrepreneuses ;
- Impulser une véritable dynamique autour de l'entrepreneuriat féminin corse (création ou développement d'entreprise) ;
- Aider les entreprises à développer leur visibilité numérique au niveau régional, national et international ;
- Contribuer à la création d'emplois ou à la consolidation d'emplois pérennes dans tous les secteurs d'activité ;
- Encourager d'autres porteuses de projet à se lancer en Corse ;
- Récompenser les 15 meilleurs projets d'entrepreneuriat féminins de Corse par une subvention et par une prime forfaitaire supplémentaire automatique de 20 000 €.

Outre cette aide forfaitaire, l'appel à projets ouvre la possibilité pour les cinq lauréates de bénéficier de 2 subventions :

- Une aide à l'investissement qui couvre les investissements matériels et immatériels à hauteur de 30 % (plafonnés à 50 000 €) ;
- Une aide à l'emploi qui permet aux entreprises de bénéficier d'un soutien à la création de CDI pour les publics identifiés par le dispositif *U PATTU IMPIEGU*.

L'égalité entre les femmes et les hommes est aussi **l'un des trois principes transversaux du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**, ce qui signifie que les opérations soutenues par ces fonds devront prendre en compte, à minima, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et au mieux prévoir des actions spécifiques et supplémentaires en faveur de l'égalité. L'égalité femmes-hommes a donc gouverné l'écriture du programme : les priorités d'investissements de chaque axe du programme ont été construites, dans la mesure du possible, afin que les opérations qui en découlent favorisent cette égalité, ou en tous cas ne l'altèrent pas.

Le porteur de projet est sensibilisé sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le projet soutenu mais aussi au sein de sa structure ou encore dans le secteur d'activité auquel il appartient. Un questionnaire dédié est annexé au dossier de demande d'aide. Sur la base de ce questionnaire, et afin de s'assurer du respect de l'égalité femmes-hommes et, voire, de générer des actions concrètes non prévues au départ par le porteur de projet, un système d'avance des fonds européens est prévu pour les projets exemplaires en la matière : le plafond des avances peut être augmenté de 10 points en comité régional de programmation des aides de Corse (COREPA), passant ainsi à 30% reconductibles, pour les projets qui font l'objet d'une bonne notation sur l'égalité femme-homme. Un focus spécifique sera fait lors des Comités de suivi des Fonds européens pendant lesquels la

délégation régionale de Corse aux droits des femmes et à l'égalité (préfecture de Corse) est présente en tant que membre de droit. En effet, selon le règlement intérieur du Comité de suivi, ce dernier examine en particulier les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'égalité des chances et les actions de lutte contre les discriminations, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Dans certains secteurs d'activité encore fortement cloisonnés, et notamment dans le monde de l'art, la Collectivité de Corse se fait l'écho de ces préoccupations. Ainsi, le nouveau **règlement des aides en matière de culture** incite les porteurs de projet à justifier d'une gouvernance « durable » tendant à lutter contre les discriminations, notamment celles relatives au genre, et introduit des objectifs de parité.

Les projets portés par des femmes sont vivement encouragés. Ainsi, en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation européenne 2014-2020, la Collectivité a lancé un appel à projets pour l'année 2017 afin de soutenir le développement endogène des territoires ruraux en facilitant la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois. Cet appel à projets visait à accompagner les projets d'investissement des micros et petites entreprises en milieu rural, et 10 points supplémentaires au sein de la grille de sélection étaient attribués aux porteuses de projet.

Dans le cadre de l'**accompagnement social**, le service social de polyvalence assure, dans chacune des unités territoriales (UT), l'accueil et le suivi des usagers rencontrant des difficultés sociales, et les femmes subissant des violences en font partie. Des permanences sont assurées par les travailleurs sociaux dans les unités territoriales, les mairies, le commissariat et sont en lien avec tous les acteurs sociaux, notamment les associations.

Il a été décidé de retravailler la communication au sujet de ces permanences hebdomadaires, notamment en déposant dans les commissariats et dans les gendarmeries un flyer destiné aux femmes victimes de violence et mentionnant les numéros des unités territoriales et le travail des assistantes sociales. Au moyen de cette communication diffuse (affichettes, cartes de visite...), l'objectif est de faire passer le message que nul n'est isolé : les services sociaux, et plus particulièrement les UT, sont là pour permettre de trouver des solutions à des situations critiques.

A Muriani, Corti et en Balagne, une pièce destinée à un accueil de jour a été aménagée, permettant aux femmes qui le désirent de se mettre provisoirement à l'abri. Elles y trouvent la possibilité de se reposer, de recevoir une assistance, d'être conseillée par les travailleurs sociaux ou les partenaires tenant des permanences régulières (Conseil départemental de l'accès au droit, Centre d'information des droits de la femme et de la famille, etc.). Cette action est particulièrement pertinente pour les femmes en milieu rural.

Afin de consolider l'accueil de jour, qui ne permet que de se poser très provisoirement, un projet d'hébergement transitoire est en cours de réalisation, avec le recensement des lieux pouvant être destinés à un accueil provisoire de quelques semaines, voire quelques mois, pour les femmes victimes de violence. Il faut réussir à trouver des lieux d'hébergement qui permettent une réelle mise en sécurité sur le moyen terme et une reconstruction pour un nouveau départ. La Collectivité de Corse

est en recherche de partenariats avec des organismes publics susceptibles de proposer ce service d'accueil provisoire.

En matière de **protection de l'enfance**, deux observatoires départementaux sont en cours d'unification pour devenir l'Observatoire territorial de la protection de l'enfance (OTPE). Cet outil permettra d'établir la définition stratégique de la politique de la protection de l'enfance. Une proposition de relier l'OTPE au futur projet d'Observatoire des violences faites aux femmes (délibération n°2018/E4/028 de l'Assemblée de Corse) a été émise, sur la base du constat que les violences faites aux enfants peuvent rejoindre celles commises sur leur mère. Ce lien pourrait représenter un point d'entrée actif pour l'Observatoire des violences faites aux femmes, notamment dans un cadre familial.

Perspectives :

La Collectivité s'est engagée à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2019. Elle prend donc publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et devra mettre en œuvre sur son territoire, les engagements définis dans la Charte. Elle pourra, dans ses domaines de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

2. *Solidarité territoriale et intergénérationnelle*

2.1 Renforcer la territorialisation des politiques

En matière de **politique en faveur de la montagne**, un schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne a été voté par l'Assemblée de Corse en février 2017. Il est mis en œuvre par le biais d'un règlement des aides voté en octobre 2017.

A travers ce Schéma, il s'agit de :

- Développer les réseaux et les infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...);
- Améliorer l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé);
- Renforcer les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne;
- Soutenir les activités agropastorales et les productions primaires.

Synthèse de l'action, répartition des crédits du comité de massif :

- Infrastructures et réseaux : études de préfiguration de la GEMAPI et investissement électrification en Cismonte pour 2,6 millions d'euros de crédits « comité de massif » ;
- Tourisme de montagne : réhabilitation du couvent d'Alesgiani et assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rénovation des refuges du parc naturel régional corse (PNRC) pour 1,3 millions d'euros crédits « comité de massif » ;
- Agriculture pastorale et de montagne : investissement dans la rénovation des abattoirs, construction d'enclos sur des estives et réservoir d'eau brute pour 530 000 euros de crédits « comité de massif ».

Au sein de cette action, un meilleur accompagnement des porteurs de projet apparaît nécessaire. Les **réunions des instances du Comité de Massif**, réactivé en mai 2016, ont lieu environ 3 fois par an afin de statuer sur les problématiques inhérentes au développement de la montagne.

Trois réunions des instances du Comité de massif ont eu lieu en 2018 :

- La réunion de Chjatra en mars a permis de désigner le représentant du Comité de Massif à la Chambres des Territoires ainsi que les représentants au Comité National de la Montagne mais également de prendre acte des besoins en investissement électrique et numérique ;
- Lors de la réunion d'Erbaghjolu en juillet, la problématique des secours en zone blanche et des situations des casernes de montagne ont été exposées. La constitution de 4 groupes de travail avec la désignation de référents a été actée, les thématiques concernent : charte de gestion des estives ; zone fiscale prioritaire de montagne ; strada paolina ; strada di a puesia è di u cantu ;
- La réunion de Vicu a permis de présenter les enjeux de la couverture mobile en Corse ainsi qu'étudier la possibilité de transposition à d'autres barrages de la convention liant la CC Pasquale Paoli à EDF au sujet du barrage de Calacuccia et du développement des activités environnantes.

Pour plus de visibilité, une meilleure communication de l'évènement doit être mise en place.

Suite à la réactivation du Comité de Massif, la Collectivité de Corse organise chaque année l **scontri di a muntagna – Assises de la Montagne**. Elles s'inscrivent dans la dynamique engagée par le Conseil Exécutif de Corse pour le développement, l'aménagement et la protection de l'intérieur de la Corse. Il s'agit du rendez-vous annuel de tous les partenaires, élus, acteurs économiques et associatifs, des territoires de la montagne.

La 2^{ème} édition des Assises de la Montagne s'est tenue à Bastelica les 27 et 28 janvier 2018. La séance plénière a développé la **problématique de prévention des incendies** au travers d'une présentation des travaux de l'équipe du projet feux de l'Université de Corse. Ces travaux ont une approche interdisciplinaire théorique, numérique et expérimentale conduite à différentes échelles (laboratoire, parcelle,

terrain) pour améliorer la compréhension des incendies et développer des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques (prévention et lutte contre les incendies de végétation).

Quatre ateliers se sont articulés autour des thématiques de l'E-santé, des dispositifs d'aide aux territoires, de l'aménagement numérique et des contraintes de développement.

2.2 Modernisation et développement des infrastructures de transports terrestres

La Collectivité de Corse souhaite garantir et renforcer la cohésion territoriale par le développement d'un **système multimodal de transports en commun** articulé autour du réseau ferré, ce qui se traduit par la modernisation du réseau ferroviaire, le développement du réseau routier de transports de voyageurs et la coordination entre réseaux terrestres et développement de l'usage par la transformation digitale, en vue de l'augmentation de la fréquentation du réseau et de favoriser le report modal.

2.3. Favoriser le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Devenues structurantes dans nos modes de vies, et pourtant longtemps laissées en marge des débats sur le développement durable, les TIC font aujourd'hui l'objet d'études de plus en plus nombreuses visant à en analyser les effets et à en étudier les impacts sur l'environnement au sens large.

En Corse, le dispositif **Smart Village / Smart Paesi** vise l'émergence de territoires intelligents. Il s'agit de développer le concept de village intelligent à *Cuzzà*, où un ensemble d'objets connectés vont transmettre différentes données sur l'environnement du village ou les activités rurales et un système d'intelligence artificielle aidera à optimiser le/les système(s) étudié(s).

L'objectif scientifique et économique de ce projet est de fournir un ensemble d'outils, d'objets et de solutions technologiques (capteurs - communication - outils d'optimisation) permettant d'agir sur différentes stratégies dans le cadre d'un développement écologique et durable d'une commune en axant sur la surveillance environnementale, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, le développement des usages du numérique au service du citoyen et des activités du mode rural. Ce projet a pour but de développer des technologies et outils nouveaux.

2.4. Appuyer la compétitivité et l'emploi vers une économie de l'innovation

L'innovation est indispensable au développement durable et le développement durable indique la direction que doit prendre l'innovation. Loin de s'opposer, ces démarches peuvent et doivent se renforcer mutuellement. Les enjeux sont majeurs : c'est de leur convergence que sera faite l'économie de demain.

En ce sens, l'Association CORSIC'AGROPOLE a vu le jour afin d'assurer la consolidation, pour l'année 2018, de la **plateforme CORSIC'AGROPOLE** en vue de ne pas casser la dynamique engagée lors de sa mise en route.

Cette plateforme participe à la **mise en synergie des différents acteurs** de la filière agricole végétale en un même lieu, visant à inscrire la dynamique économique des

filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable.

Parmi les axes d'amélioration du dispositif, une autonomie financière de la structure est à envisager.

Par ailleurs, pour exploiter de façon durable les ressources halieutiques, deux projets ont été développés.

Le premier, outils de modélisation pour la gestion durable des ressources halieutiques en Corse (projet collaboratif), a pour objectif d'allier écologie halieutique et modélisation informatique. Il consiste à développer des connaissances, des méthodologies et des outils concrets et innovants basés sur de nouveaux modèles qui permettront d'assurer une exploitation raisonnée de la ressource halieutique tout en alliant un développement économique pérenne. L'approche adoptée dans ce projet est pluridisciplinaire alliant les disciplines de l'écologie halieutique et de la modélisation informatique.

L'action se situe en Cismonte sur l'UMS Stella mare à Biguglia, à l'UMP SPE à Corti, à l'OEC Bunifaziu, Stareso Calvi, et IFREMER et CRPMEM sur Bastia.

Les retombées d'un tel projet seront nombreuses : en termes scientifique, acquérir, étudier, comprendre et développer des nouvelles connaissances sur les ressources halieutiques, milieu et espèces, développer des nouveaux outils méthodologiques et pratiques. En terme de gestion, proposer des outils d'identification de zone d'intérêts, d'évaluation des politiques de pêche, et des outils d'aide à la décision pour adapter ces politiques, ou en définir de nouvelles en adéquation avec les besoins du milieu et des professionnels. Les objectifs sont variés :

- Acquérir de nouvelles connaissances ;
- Développer des outils concrets et innovants d'aide à la décision, de visualisation, d'évaluation de politique de pêche ;
- Mettre en évidence la spécificité du territoire pour une meilleure adaptation des réglementations européennes et nationales ;
- Aider les professionnels à maintenir voire croître leur activité tout en respectant la ressource et le milieu.

Le coût total de l'action est de 1 514 811.00 € dont 870 714.00 € proviennent du FEDER.

Le second projet, ressources halieutiques du littoral Corse 2, consiste en un programme de recherche sur les ressources halieutiques du littoral corse sur la plateforme Stella mare. Celui-ci se décompose en neuf programmes détaillés, centré sur la protection, la valorisation et la gestion intégrée de certaines ressources naturelles de grande importance économique et/ou patrimoniale, ciblées par rapport aux attentes des professionnels de la mer (pêcheurs, aquaculteurs et gestionnaire de l'environnement). Ce projet permettra d'expérimenter en Corse de **nouveaux modèles de gestion** basés sur l'implication directe des acteurs de la mer, visant à l'exploitation éco-soutenable des ressources halieutiques de la bande côtière, et aussi à travers des interventions actives pour le maintien, voire l'accroissement des stocks naturels. Ce projet permettra d'enrichir les connaissances de base sur les écosystèmes, ainsi que sur la qualité et la quantité des ressources.

Le coût total de l'action est de 3 783 358.00 € dont 2 600 358.00 € proviennent du fonds FEDER.

Perspectives :

La Collectivité de Corse s'engage, au titre de l'innovation sociale, pour une économie sociale et solidaire.

B. L'épanouissement de tous les êtres humains

1. Rechercher l'équité sociale, pilier du développement durable

Le développement durable a pour finalité le bien-être de tous les hommes et femmes vivant sur la terre : l'équité sociale est donc un enjeu fondamental du développement durable.

La crise des gilets jaunes a mis en exergue les difficultés financières rencontrées par la population dans son quotidien, ainsi que le niveau et les types de pauvreté qui touchent de façon croissante la population active. C'est pourquoi la Collectivité de Corse s'est fortement mobilisée depuis le mois de décembre à travers **une Conférence sociale**, dont l'installation a été votée le 29 novembre 2018 suite à une résolution solennelle soumise à l'Assemblée de Corse par les Présidents du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse et du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse. Il s'agit d'établir les conditions d'une amélioration des conditions de vie de la population insulaire dont le pouvoir d'achat est fortement impacté par les prix pratiqués sur l'île. Au titre de l'année 2019, deux thématiques les plus fondamentales à court terme ont été retenues à son ordre du jour : le prix des carburants et le prix des produits de consommation courante.

En 2018, le taux de pauvreté atteint 20,5 % de la population corse. En tant que cheffe de file de l'action sociale, et face à l'accroissement de la précarité sur le territoire insulaire, la Collectivité de Corse souhaite faire prévaloir **une approche politique globale** consistant à mieux comprendre les mécanismes générateurs de précarité, aux fins d'agir de manière pertinente et cohérente à leur recul et à leur atténuation, voire leur disparition à termes.

Dans ce cadre **un Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté** a été voté le 30 mars 2017 par l'Assemblée de Corse qui se décline de façon opérationnelle, depuis la création de la Collectivité de Corse, au travers de la **feuille de route d'action sociale 2018-2021** présentée lors de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018. Cette feuille de route fixe les grandes orientations des politiques sociales menées sur le territoire insulaire dont les objectifs sont :

- Construire une **société solidaire et inclusive**,
- Inscrire l'action de la Collectivité de Corse dans une **logique de territoire et de proximité**, garante de l'équité de traitement des usagers,
- Engager la **modernisation de l'action publique**, par l'expérimentation de dispositifs innovants et transversaux, avec notamment les directions de la jeunesse, des sports, de la culture, de la formation,

- Nouer des partenariats externes, constitutifs d'une force motrice et d'animation d'un réseau actif d'acteurs sociaux spécifique rassemblant l'ensemble des **partenaires, institutionnels et associatifs**.

La Corse comptait fin 2018, plus de 7 000 chômeurs de longue durée, toutes catégories confondues. Dès lors un **dispositif comme « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD)** nécessite une expérimentation sur le territoire Corse. L'intérêt porté à ce dispositif par l'Assemblée et la Collectivité de Corse s'est traduit par un vote unanime aux différentes délibérations relatives à cette opération : adhésion à l'association « TZCLD » pour l'année 2019, création d'une commission ad hoc et inscription dans le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté. Il y a dans cette démarche innovante la possibilité d'éradiquer le fléau du chômage de longue durée, générateur d'exclusion et de précarité.

Le dispositif TZCLD est lourd et ne peut être porté par de petites collectivités (manque d'ingénierie, d'effectifs, de moyens financiers). La Collectivité de Corse étant cheffe de file du domaine social, il apparaît cohérent d'assurer un accompagnement des territoires candidats tout au long de la procédure (le dispositif de soutien reste à déterminer en 2019).

Au sein de sa structure, une **politique d'action sociale pour réduire les inégalités entre les agents de la Collectivité de Corse et lutter contre la précarité** a été pensée et implémentée. Elle comporte 21 prestations visant à réduire les inégalités entre les personnels de la Collectivité de Corse et améliorer leur qualité de vie : prime de naissance et d'adoption, prime de mariage ou de PACS, centre de loisirs sans hébergement, centre de vacances, séjours scolaires, séjours linguistiques, allocations de rentrée scolaire, frais de garde des enfants de moins de 4 ans, frais de garderie maternelle et primaire, allocation pour frais de garde enfants de 4 à 6 ans et de 6 à 10 ans (jusqu'à la fin du cycle de primaire), allocation pour parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, allocation pour jeunes adultes handicapés (20-27 ans) poursuivant des études ou un apprentissage, allocation frais d'obsèques, arbre de Noël Adulte et Enfants, tickets restaurant, aide aux transports en commun, mutuelle prévoyance labellisée, médailles d'honneur du travail, prêts, aides exceptionnelles, prestations handicap, chèques vacances.

Une **convention entre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et la Collectivité de Corse** est entrée en vigueur à compter de janvier 2019. Cette dernière comprend 8 champs d'action : Pilotage de la politique de handicap / Aménagement des postes de travail / Améliorer les conditions d'emploi et de vie des personnes handicapées / Accompagnement des travailleurs handicapés dans leur vie professionnelle / Développement de l'apprentissage des personnes handicapées / Sensibilisation, communication et formation des acteurs et des ressources de la Collectivité de Corse / Dispositif d'accompagnement des personnes ayant un handicap cognitif, psychique ou mental.

2. Garantir à tous un accès aux activités sportives

Si la Collectivité s'est vue attribuer les compétences des anciens conseils départementaux en matière d'activité de pleine nature, aucune transposition n'a été faite concernant le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatif aux sports

nature et la Commission des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature.

Toutefois, l'objectif général est d'**impulser une dynamique territorialisée en matière d'Espaces et Sites de Pleine Nature en tenant compte des spécificités locales** : il s'agit de favoriser l'accès en sécurité de tous aux espaces de pleine nature au travers de sites dédiés en s'appuyant sur l'existant tout en veillant à respecter l'équilibre des milieux. Cette action doit ainsi permettre de contribuer à un rééquilibrage territorial entre le littoral et l'intérieur, entre les villes et les villages tout en permettant une réappropriation de l'espace par l'ensemble des générations.

L'organisation et la mise en place de ces espaces et sites de pleine nature constituent ainsi une composante essentielle des politiques d'aménagement et de développement des territoires, en complémentarité avec les différentes politiques publiques concernant le milieu naturel, l'environnement, l'action territorialisée, les mobilités, l'éducation, la culture.

Chiffres clés :

- Plus de 1000 panneaux de signalétique patrimoniale positionnée sur le territoire du Pumontu depuis 2016 ;
- Plus de 1000 panneaux de signalétique directionnelle posés sur le PDIPR2A depuis 2016 ;
- Plus de 600 bornes de localisation posées depuis 2017 pour la sécurisation des sentiers du PDIPR (sur 750 km de sentiers) ;

Par ailleurs, l'activité de cyclotourisme se développe sur le territoire du Fium'OrbuCastellu, par la réalisation d'une voie douce partant de la mairie annexe de Sulaghju et allant jusqu'au pont de la Sulinzara (lieu-dit Kamiech) à l'entrée nord de Sulinzara. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique du territoire axée sur l'écotourisme et favoriserait ainsi le développement économique, la découverte culturelle et patrimoniale de la microrégion. Cette réalisation viendrait ainsi compléter l'ouverture de la voie douce réalisée en juin 2018 sur la Côte Orientale en bordure de la RT 10, de Prunete à Moriani sur d'anciennes emprises foncières ferroviaires.

3. Valoriser la recherche et la diffusion des savoirs

Les patrimoines constituent une voie privilégiée de partage culturel et scientifique auprès de tous les publics et contribuent au renforcement de la cohésion sociale, au développement, à la paix et à la stabilité. L'amélioration des connaissances et de la compréhension des biens patrimoniaux est source de création d'emplois dans de nombreux secteurs : économique, touristique, éducatif, industriel, culturel.

Plusieurs actions ont ainsi été engagées par la Collectivité de Corse dans cette optique.

Afin de favoriser l'accès aux ressources culturelles et environnementales de l'île, d'une part, et sensibiliser à l'environnement, la toponymie, l'histoire des lieux, les activités de pleine nature, d'autre part, des **dotations annuelles forfaitaires sont attribuées aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)** pour l'aide

aux transports vers les institutions culturelles de l'île (ressources, manifestations, musées, etc.) ou vers les centres d'immersion linguistique situés sur le massif corse. Il s'agit d'ouvrir des établissements d'enseignement sur leur environnement conformément aux préconisations des *Atelli di a Cultura* et du volet éducation du schéma de la montagne corse. Passer de dotations forfaitaires à l'accompagnement de projets innovants initiés par ces établissements est envisagé.

Dans le cadre de la sensibilisation à la flore sur le territoire insulaire, le **réseau CANOPE** a été créé en vue de :

- Découvrir et valoriser la science et les techniques sur le territoire corse ;
- Proposer une offre de ressources pédagogiques autour de la flore de Corse, dédiée à l'ensemble de la communauté éducative ;
- Permettre de faire un état actuel des connaissances sur la flore de Corse, associant les approches scientifiques et patrimoniales ;
- Traiter une thématique dans sa globalité, la diffuser et la valoriser de façon cohérente, auprès du plus grand nombre, sur l'ensemble du territoire Corse ;
- Prendre en compte les différents degrés et besoins d'apprentissage des différents publics afin de mieux répondre à l'impératif de l'égal accès de tous à la culture ;
- S'appuyer sur les domaines de spécialité de l'île, concernant les ressources naturelles et culturelles, tout en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Focus sur le dispositif 1 : A FIOR' DI GHJOCU

Ce premier dispositif, qui s'adresse en priorité aux élèves du 1er degré, est une exposition itinérante sur la flore de Corse ainsi qu'un jeu de 7 familles compagnon.

Bien que le contenu soit purement scientifique, le ton employé sera humoristique par une approche volontairement ludo-éducative.

Ce projet concerne au total 1 122 classes : 510 classes pour le Pumontu et 612 classes pour la Cismonte. La diffusion se fera par dotation. Ainsi 1500 jeux sont prévus de façon à pouvoir doter toutes les classes.

Focus sur le dispositif 2 : FLORE ET PATRIMOINE DE CORSE

Ce second dispositif est une exposition itinérante à destination des élèves du 2nd degré. Elle propose cette fois, une approche interactive pour découvrir la flore de Corse, à travers ses usages dans la société traditionnelle insulaire. L'axe portera non seulement sur les connaissances scientifiques mais également sur les savoirs et coutumes populaires. Ce second projet est destiné à 31 collèges et 12 lycées.

Le montant total de l'action est de 68 326 €.

Parce que l'appropriation du patrimoine doit s'opérer dès le plus jeune âge, un **numéro spécial du journal Le Petit Quotidien a été distribué à destination des primaires, ainsi qu'un dossier pédagogique consacré au site antique d'Aleria destiné aux enseignants de cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).**

Au sein des collèges et lycées, en partenariat avec l'Académie de Corse, 18 **ateliers scientifiques** répartis sur 8 établissements scolaires sont programmés dans le Pumonté ainsi que 16 ateliers scientifiques sur 10 établissements scolaires dans le Cismonte pour l'année scolaire 2018/2019. Ces ateliers visent à :

- Consolider, pérenniser et évaluer avec l'Académie de Corse les ateliers scientifiques des collèges et lycées notamment dans le cadre de la démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires et en lien avec son projet académique.
- Favoriser la diffusion de la culture scientifique auprès d'un public jeune.
 - Permettre aux élèves des collèges et lycées de développer leur curiosité, leur sensibilité à la recherche, aux sciences, à l'innovation et à la culture d'entreprise ainsi que leur sens critique.
- Encourager les vocations pour les carrières scientifiques.
- Dispenser de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires.

Aussi, à l'Université de Corse Pasquale Paoli, la rencontre organisée par la **Chaire Esprit Méditerranéen Paul Valéry**, qui s'est déroulée du 18 au 21 octobre 2018, fut l'occasion d'associer des universitaires, des poètes, des chanteurs et des comédiens.

Elle a été suivie d'une publication dans le cadre de la collection des Journées Paul Valéry éditées chaque année par le Musée de Sète.

Cet évènement est l'occasion de créations artistiques autour de Paul Valéry et son œuvre : quelques poèmes sont traduits en Corse et chantés pour la première fois par Patrizia Gattacecca, et la compagnie Teatr'Europa de Corse présente un spectacle inédit.

Une plaquette illustrée est éditée à cette occasion avec le Musée Paul Valéry de Sète, et les actes de cette rencontre seront rapidement publiés dans la collection des journées Paul Valéry du Musée de Sète aux éditions Fata Morgana.

4. Diffusion de la culture scientifique

En termes de diffusion de la culture scientifique, l'Association A RINASCITA détient un rôle déterminant. Elle est actrice de la coordination de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) en Corse, dont les objectifs sont :

- Elargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens de la CSTI et renforcer la visibilité de ce domaine culturel et scientifique à un niveau euro-méditerranéen.
Créer une culture scientifique forte et ouverte sur la Méditerranée, pour permettre au public urbain ou rural d'avoir accès à des connaissances scientifiques solides, vérifiables et abordables en lien avec le territoire.

L'objectif est de créer de nouvelles passerelles euro-méditerranéennes. Pour ce faire plusieurs actions, à destination des scolaires, jeunes, familles, étudiants, professeurs, grand public ou bien encore professionnels, sont envisagées :

- Création de passerelles euro-méditerranéennes avec des acteurs de pays étrangers.
- Développement d'un outil numérique commun tel qu'Echoscience.
- Développement et participation à la création d'un Système d'échange local.
- Accompagnement et déploiement du nouveau projet académique concernant l'E3D.
- Cycle de conférences scientifiques.
- Accompagnement du FABLAB de Corti.
- Développement d'œuvres artistiques support d'actualités scientifiques.

Le montant total de l'action s'élève à 208 329 €.

L'Association A RINASCITA organise également la « **Fête de la Science** », un temps fort de la culture scientifique et technique, qui a pour objectifs de :

- Coordonner un maximum d'actions dans l'ensemble des microrégions de Corse (territoires ruraux),
- Organiser une journée phare dédiée aux scolaires de Corse à l'Université de Corse : durant cette journée est proposée en moyenne 35 ateliers scientifiques sur des thématiques très diverses,
- Organiser une ou plusieurs journées phare dédiées aux scolaires dans les microrégions du rural,
- Trouver et fidéliser de nouveaux porteurs de projets en microrégions,
- Attirer le grand public aux différents événements scientifiques organisés et leur proposer une journée phare,
- Susciter la rencontre entre le public et les scientifiques et renforcer le lien entre la science et la société,
- Permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux métiers, de nouvelles vocations et de nouvelles passions,
- Mettre en avant des structures ou des initiatives innovantes en matière de « CSTI », lors de la journée d'inauguration,
- Proposer des thématiques scientifiques attrait à la Corse, mais aussi élargies sur d'autres thèmes généraux comme l'astrophysique, la robotique ou encore les FABLABs,
- Créer un jumelage entre « La Fête de la Science » organisée en Corse et le « Festival Scienza » organisé à Cagliari en Sardaigne.

Synthèse de l'action :

- La Fête de la Science s'est déroulée du 6 au 14 octobre 2018 et du 10 au 18 novembre 2018. Des actions ont ainsi été organisées :
 - * 1 journée phare à Portivechju,
 - * 1 journée scolaire à l'Université de Corse,
 - * Une exposition sur la biodiversité et l'environnement (max 150 m²) en collaboration avec le PNR,
- Signature du jumelage entre « La Fête de la Science » organisée en Corse et le « Festival Scienza » organisé à Cagliari en Sardaigne.
- Montant total de l'action : 43 386 €

Pour répondre à un triple objectif de valorisation scientifique, patrimoniale et touristique du territoire insulaire, le projet « **Les espaces de la Corse médiévale** » consiste en la création d'une banque de données sur le Moyen-Age corse, issue d'une enquête scientifique rigoureuse et destinée à un large public comprenant les chercheurs, les scolaires et les touristes. Ce projet s'appuie sur des nouvelles technologies du numérique, et son action se situe en Cismonte pour le labo UMR CNRS Lisa.

Enfin, le programme **MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE** ambitionne de créer des connaissances nouvelles sur les groupes « négligés » de la biodiversité, en particulier les invertébrés terrestres et marins, les lichens, les bryophytes et les algues.

Ce projet est ainsi construit de façon complémentaire aux prospections naturalistes réalisées par les scientifiques et naturalistes qui travaillent en Corse, en particulier pour le choix des groupes à cibler ainsi que le choix des sites.

La découverte d'espèces nouvelles pour la science n'est pas au centre de ce projet ; en revanche, ce projet, basé sur une approche « inventaire massif » dans des groupes d'organismes nombreux et sous étudiés, est résolument tourné vers l'établissement d'un inventaire de référence, non seulement pour la Corse, mais aussi pour les grandes îles de Méditerranée. Le projet s'inscrit aussi dans la stratégie de classement en réserve biologique d'habitats à haute valeur patrimoniale et la volonté de la Collectivité de Corse de faire de son territoire une « île référence » en terme de biodiversité, notamment pour le patrimoine forestier.

Ce projet doit également être considéré comme une aventure humaine forte. Que ce soit au cours de la phase de terrain comme pour l'exploitation des résultats, les meilleurs experts internationaux et locaux seront amenés à collaborer. Par exemple, pour le volet terrestre, l'Office de l'Environnement de la Corse, à travers le Conservatoire Botanique National de Corse et l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse a largement contribué à la définition des enjeux et des sites proposés pour la campagne de terrain 2019. Il sera associé à la suite des opérations par la prise en charge ou la participation à la caractérisation des milieux étudiés, à l'inventaire de certains groupes comme les lépidoptères et les orthoptères notamment. D'autres experts locaux seront invités à se joindre à l'équipe de terrain pendant quelques journées en particulier les entomologistes du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Corse.

Enfin le programme développera un important volet « sensibilisation et vulgarisation » auprès du grand public, mais aussi des scolaires et des étudiants. Des actions vers les médias sont prévues ainsi qu'un site internet dédié, la mise à disposition d'informations et d'images, des conférences ou encore des opérations pédagogiques.

5. *Renforcer le dispositif de formation continue à destination des agents de la Collectivité*

Les actions ont été diversifiées en vue de former des agents de la Collectivité et d'assurer la transmission de savoirs locaux traditionnels. Ces actions visent à réduire l'impact environnemental et à limiter les trajets, transmettre des savoirs et savoir-faire afin de poursuivre les missions de service public, et préserver le patrimoine et les pratiques.

Le CNFPT, partenaire privilégié des collectivités en matière de formation, propose des formations à distance et territorialisées.

La direction de la formation de la Collectivité propose des formations basées sur le partage de compétences et savoirs faire comme la restauration de murs en pierres sèches ou le balisage des chemins de randonnée. Il faut poursuivre cette démarche en instaurant le compagnonnage/tutorat, qui anticiperait la perte de compétences et savoir-faire.

La collectivité dispose également de formateurs internes en matière d'éco conduite.

6. *Améliorer les conditions de travail des agents de la Collectivité*

Il s'agit de développer les TIC afin que chaque agent puisse travailler dans les meilleures conditions matérielles possibles. Pour cela, les services ont œuvré à :

- Garantir le fonctionnement, le temps de la fusion, des systèmes d'informations utilisés par les anciennes collectivités en matière de « Ressources humaines - finances-social » ;
- Mettre en œuvre trois SI pour 2020 : « Ressources humaines-finances-social » ;
- Garantir l'accès au dispositif informatique en continue : le réseau, l'infrastructure système (serveur), le parc bureautique (matériel et logiciels) et téléphonique (fixe et mobile) ainsi que des logiciels métiers
- La mise en place des dispositifs de réunions à distance : visio-conférence et télé présence ;
- Assurer la mise à disposition de matériels informatiques et téléphoniques pour les agents justifiant d'un tel équipement ;
- Développer l'outil intranet ;
- Garantir les liaisons "réseau" entre les différents lieux.

C. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Assurer l'avenir de l'agriculture par la modernisation et la promotion des démarches qualité

L'Assemblée de Corse a adopté une motion (n° 2019/E1/004) pour que la Corse devienne **une île verte sans glyphosate**, suite au consensus politique et sociétal de la réduction des pesticides. Cette motion rappelle la dangerosité de ces produits et mandate le Président du Conseil Exécutif pour :

- **La réalisation d'une étude sur l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des établissements scolaires et d'une étude d'impact sur l'ensemble du territoire de la Corse (dans les 6 mois) ;**
- **La mise en œuvre d'actions de promotion de solutions alternatives aux pesticides** : dans ce cadre, l'appel à projets « RDI 2016 », du PO FEDER, lancé par la Collectivité de Corse et plus particulièrement, concernant le domaine d'activités stratégiques « Valorisation des ressources naturelles et culturelles », le projet « **Protect'Agrumes et autres productions végétales en Corse** », visant à mettre en place des solutions biologiques alternatives afin de limiter, voire supprimer, l'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection des cultures a retenu l'intérêt de l'ODARC et a fait l'objet d'un vote à l'Assemblée de Corse en juin 2018. **Le coût total du projet sur 4 ans s'élève à 1 348 000 €, pour un montant de subvention de 1 002 000 €.** L'ODARC assume la partie des coûts inhérents à l'expérimentation et au développement agricole (AREFLEC et INTERBIO CORSE), soit 514 000 € jusqu'en 2021 et le service Recherche de la Collectivité de Corse assume les coûts liés à la recherche (Université de Corse et INRA), soit 488 000 € jusqu'en 2021 ;
- **L'élaboration d'un plan de sortie du glyphosate, piloté et coordonné par l'ODARC et l'OEC en lien avec les chambres d'agricultures, effectif en 2021.**

Par ailleurs, l'ODARC participe à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par des aides financières sur :

- Le matériel mécanique de travail du sol à hauteur de 40 à 80 % selon les filières,
- L'accompagnement technique des exploitants,
- La conversion à l'agriculture biologique ainsi que son maintien.

L'Office de l'Environnement de la Corse s'investit et participe à travers différentes actions de mise en œuvre du plan **Ecophyto 2018**, qui est la déclinaison d'une politique européenne (directive 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides), lancé pour diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles, tout en continuant à assurer un niveau de protection élevé tant en quantité qu'en qualité.

La Collectivité de Corse a soutenu la conférence « **PATHOBIOME 2018** » qui s'est déroulée à Ajacciu du 18 au 20 mars 2018. Elle a réuni plus de 80 participants de dix

pays dont la Belgique, le Brésil, le Canada, la Finlande, l'Allemagne et l'Italie. Cette conférence a regroupé des experts en microbiologie, virologie, pathologie, écologie, statistique et modélisation mathématique pour partager leurs découvertes et leurs idées et pour explorer comment intégrer ces connaissances générées pour permettre l'émergence de nouvelles voies de contrôle des pathogènes. Les objectifs de cette conférence étaient de :

- Promouvoir et valoriser la recherche et les chercheurs de Corse au niveau national et international ;
- Soutenir et développer les échanges scientifiques entre chercheurs notamment sur les thématiques prioritaires de la politique territoriale ; - Aider à la communication scientifique des laboratoires corses ;
- Favoriser la diffusion des connaissances auprès d'un large public.

La Collectivité de Corse et l'Europe (FEDER) financent également le projet d'innovation « **InnovAgrumes** » pour une agrumiculture durable. Il s'agit de contribuer au développement d'une agriculture durable en Corse en proposant des nouveaux agrumes de qualité à différentes périodes. Ce projet doit permettre à terme d'accroître la gamme variétale d'agrumes disponible en Corse, de co-responsabiliser les acteurs de la filière dans les choix stratégiques, d'accélérer le transfert vers les agrumiculteurs et répondre aux attentes des distributeurs et des consommateurs pour des fruits de qualité « **made in Corsica** ». Il contribuera ainsi au développement économique local.

Le projet se déroule dans le Cismonte, piloté par l'INRA de San Giulianu, et implique l'ensemble des acteurs de la filière agrumicole.

Ainsi, la création et la sélection variétales peuvent contribuer à répondre à ces enjeux tout en étant une composante essentielle au développement d'une agrumiculture durable et performante. Elle repose sur la mobilisation de la diversité du complexe d'espèces à partir duquel ont été domestiquées les variétés modernes et des apports cognitifs de la recherche. Toutefois, le processus actuel de création et sélection est particulièrement long et il convient d'accélérer les différentes étapes de ce schéma. La fédération des différents acteurs de la recherche, du développement et de la filière agrumes de Corse, autour d'un projet commun et d'une plate-forme de création/sélection variétale, est le meilleur moyen pour accélérer et optimiser le processus d'innovation. Ce projet s'appuiera sur le programme de création variétale déjà engagé en Corse au sein d'AGAP (INRA Cirad).

Aujourd'hui, les unités de l'INRA (Agap, UE Citrus, LRDE), le Cirad (Agap), l'Université de Corse (UDC, labo Ressources Naturelles), l'AREFLEC, la Chambre d'Agriculture de Cismonte, Inter Bio Corse, l'AOPn, Terre d'agrumes, l'OPAC, le GIE souhaitent s'unir pour mener un projet commun sur le développement de nouvelles variétés d'agrumes pour la Corse avec l'appui de l'APRODEC, l'ODARC, le Syndicat des Pépiniéristes Corse et les structures commerciales au sein de CORSIC'AGROPOLE.

Le coût total du projet s'élève à 3 772 134 € dont 2 337 991 € proviennent du FEDER.

2. *Valoriser les atouts de la Corse dans le cadre d'une politique de tourisme durable*

Au sein de sa **feuille de route 2018-2021**, l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) incite à une prise en compte bien plus ambitieuse du tourisme dans les politiques publiques territoriales. Le tourisme doit être appréhendé comme levier principal économique et social de l'île, condition sine qua non pour impulser une nouvelle trajectoire de croissance et de développement durable pour l'île. Dès lors, la dynamique économique globale de création de richesses - dont les premiers bénéficiaires seront les résidents - doit s'organiser autour d'une gestion durable de l'activité touristique (càd dans le temps et préservant les équilibres du territoire) fondée sur un modèle de production touristique novateur. L'un des enjeux principaux est donc d'implanter une culture du développement durable du tourisme et construire un plan rassembleur bâti sur nos acquis majeurs et porté vers l'avenir, conjuguant aspects sociaux, économiques et environnementaux. Un plan qui prenne en compte les pressions existantes sur certains sites mais aussi le développement spatial du tourisme toujours trop concentré dans ses flux de séjour sur le littoral. Une perception à faire partager (y compris aux touristes) voire à inculquer.

Dans le cadre de l'application concrète d'une politique de tourisme durable, le **projet de gestion des flux touristiques dans la Vallée du Fangu, de la source au delta SIVOM Ambiente di u Fangu** a vu le jour, et propose de mettre en œuvre des aménagements afin de réduire sensiblement la dégradation de l'environnement face à la pression anthropique d'origine touristique. Des mesures ont été prises en vue d'assurer à la fois l'avenir du tourisme et la préservation du site. La logique de protection-développement est ici au cœur de l'action proposée.

Synthèse de l'action :

Le projet porté par le SIVOM Ambiente di u Fangu prévoit 4 actions articulées autour de la communication et de la création de nouveaux équipements.

- 1/ Création d'une identité visuelle pour la vallée : caractérisée par un logo destiné notamment à identifier les différents équipements indispensables à la meilleure gestion des flux : parkings, poubelles, sanitaires, navettes ainsi que les bâtiments dédiés (bureau d'information touristique, mairies, commerces).
- 2/ Installation de toilettes sèches : l'un des enjeux environnementaux de cette vallée est la préservation des eaux de baignades.
- 3/ Mise en valeur des sentiers pédestres thématiques et patrimoniaux du territoire : la création d'une identité visuelle, précédemment évoquée, sera utilisée dans le cadre de la mise en valeur des sentiers pédestres thématiques et patrimoniaux présents sur le territoire comme celui des mésanges en forêt de Piriù et celui de la transhumance vers le Niolu par le col de Caprunale (1 329 mètres), site ayant fait l'objet d'opérations de restauration et qui est actuellement en cours de classement.

4/ Sécurité des publics et comptage : en période estivale, la vallée du Fangu est soumise à trois problématiques majeures qui sont la sur-fréquentation, les feux de forêt et les crues torrentielles.

Lorsqu'une évacuation de la rivière s'impose, la principale difficulté rencontrée est le repérage des baigneurs. Les trous d'eau ne sont pas tous visibles depuis la route en surplomb ce qui oblige les équipes à parcourir à pied le lit du fleuve et représente une dépense de temps trop importante.

C'est pourquoi, l'usage d'un drone permettant de visualiser ces espaces en restant à proximité des véhicules d'intervention a été testé lors de l'été 2018 : le test s'est avéré concluant.

Une meilleure répartition des flux dans l'espace et une diminution des rejets dans le fleuve peuvent constituer des axes d'amélioration de ce projet.

3. *Promouvoir un fonctionnement basé sur le projet Eco-Management : la dématérialisation de la commande publique*

Depuis le 1^{er} octobre, la **dématérialisation s'impose dans toutes les étapes de la passation des marchés**. Dès 25 000 € HT, les entreprises doivent impérativement candidater et déposer leur offre en ligne par les profils d'acheteur (plus d'offre papier). Il s'agit donc de :

- Transmettre la candidature et l'offre par voie électronique,
- Transmettre à l'acheteur les questions, demandes d'informations par voie électronique,
- Recevoir les informations et les décisions des acheteurs (lettre de rejet, notification, etc...) par voie électronique, Signer électroniquement le marché.

Cette action peut être améliorée en acquérant un certificat de signature électronique après avoir précisé l'organisation interne (personnes habilitées à signer au nom de la collectivité) et en mettant en œuvre le parapheur électronique. Le recensement des incidents liés à la remise des plis pourrait également s'effectuer par voie électronique (utilisation de la plateforme, téléchargement de pli non abouti, transmission d'offre papier...). Plus de 50 procédures ont été publiées par la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} octobre 2018.

4. *Optimiser la flotte automobile de la Collectivité de Corse*

La Collectivité de Corse dispose d'une importante flotte de véhicules destinée à satisfaire les besoins de déplacements qui relèvent d'autant de pratiques qu'il y a de métiers différents.

Cette flotte automobile est composée majoritairement de véhicules diesel pouvant présenter un risque important d'émissions de CO² et de particules fines. La Collectivité entend donc **remplacer certains véhicules Diesel par des véhicules GPL ou hybrides** afin de mener des expérimentations ciblées qui pourront être

analysées. Le but recherché est d'allier exigence environnementale et exigence économique. Mise en service de sept véhicules hybrides (Toyota Yaris) répartis entre la plateforme de partage des véhicules de service et le parc de la voirie territoriale.

Chiffres clés :

- Total carburant consommé : 592 000 litres (536 000 litres de gazole et 56 000 litres de super) ;
- Flotte se composant de 416 véhicules légers, 42 poids-lourds et 48 engins.

Perspectives :

Comparer sur une année complète la différence de consommation de carburant et le bilan carbone, et plus généralement la totalité des coûts liés à l'utilisation de véhicules hybrides au sein de la plateforme de partage des véhicules de service.

Il a également été décidé de mettre en place un plan de formation à l'éco conduite qui doit permettre de sensibiliser les conducteurs à une utilisation rationnelle des véhicules mais aussi de limiter le risque d'accident en préconisant une conduite souple et fluide. Cela doit aussi conduire à réduire la consommation de carburant et ainsi diminuer les émissions de G.E.S et de particules fines.

Près de 600 000 litres de carburant sont consommés chaque année et les déplacements professionnels représentent en moyenne 17 kilomètres par jour et par agent. De plus, 300 agents environ conduisent quotidiennement dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Enfin, une rationalisation de la flotte des véhicules est envisagée. Il est proposé de constituer un système de récupération des véhicules non utilisés afin de mettre à profit les durées d'immobilisation soit pour effectuer les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des véhicules, soit pour affecter provisoirement les véhicules en question à des missions pouvant survenir dans le temps.

Le but de ceci est de rechercher des solutions de mobilité pour les agents ayant des missions à effectuer sans augmenter la flotte de véhicules en service.

5. Travaux des patrimoines bâtis

La Collectivité de Corse procède actuellement à des économies d'énergie par pose de LED et pose d'isolants thermiques dans les faux plafonds et fenêtres.

Pour que cette mesure soit efficace, la généralisation des éclairages LED (basse consommation) et la remise à niveau des climatisations doivent être réalisées.

Accusé de réception

Objet	RAPPORT 2018 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE RAPORTU 2018 DI SVILUPPU A LONGU ANDA
Identifiant acte	02A-200076958-20190328-035087-DE
Identifiant interne	035087
Date de réception par la préfecture	10 avril 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 mars 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	7.1.4

[Fermer](#)